



(HAUTS-DE-SEINE)

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

CM du 28 novembre  
2011

**COMPTE RENDU INTÉGRAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2011**

**Approuvé à l'unanimité (5 abstentions) lors de la séance du 14 décembre 2011**

Par suite d'une convocation en date du 17 novembre 2011, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Philippe KALTENBACH, Maire de Clamart.

**ETAIENT PRESENTS** : M. KALTENBACH Philippe - Mme RAKOFF Isabelle - M. DUBUT Daniel - Mme POIRIER Marie Catherine – M. SEYLER Jean Marc – M. WALDTEUFEL Philippe - Mme DERETHE Mireille (jusqu'au point 7) – M. MEIER Dominique - Mme ALTAMIRANO Juana - M. LUTAUD Philippe – M. KEHYAYAN Georges – Mme MORGERE Françoise (à compter du point 5) - M. AUBINEAU Gérard – Mme JEROME Vanessa - M. FAYOLLE Matthie

u - M. RAMOGNINO Pierre – Mme TRITZ Régine - M. DORMOIS Michel - Mme ROUX Claire – M. GAZEILLES Vincent – Mme MARTIN Catherine – M. LEHOUX Laurent – Mme REMY Violaine – Mme BEKHALED Nadia – Mme ANSTETT Emilie – Mme CHAPPEY Claude - Mme HUARD Colette - Mme QUILLERY Christine – M. Pian Francis– M. DELOM Christian (jusqu'au point 27) – M. KEHYAYAN Serge - Mme ADIL Rachel (jusqu'au point 9) – M. ARTINIAN Grégoire - M. BERGER Jean-Didier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme LOUBAKI Marie-Jeanne	à	M. DORMOIS Michel
M. WARTELLE Lionel	à	Mme POIRIER Marie Catherine
M. SOULABAILLE François	à	M. GAZEILLES Vincent
M. BURNICHON Pierre	à	M. SEYLER Jean Marc
Mme PIVIN Dominique	à	M. FAYOLLE Matthieu
Mme DENNOUNE Joëlle	à	M. AUBINEAU
M. MURADIAN Franck	à	M. KEHYAYAN Georges
Mme DIALLO Maly	à	Mme TRITZ Régine
Mme LOISEL Sylvie	à	M. WALTEUFEL Philippe
M. DELOM Christian	à	M. Pian Francis (à compter du point 28)
Mme ADIL Rachel	à	M. ARTINIAN Grégoire (à compter du point 10)

**ABSENTS** : Mme DERETHE Mireille (à compter du point 8) – Mme MORGERE (jusqu'au point 4).

1. Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
2. M. RAMOGNINO Pierre est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

**Monsieur le Maire** – Nous sommes très heureux d'accueillir dans le public les jeunes du permis citoyen. Chaque année, en effet, la ville finance à une vingtaine de jeunes soit le permis de conduire, soit le BAFA, et en échange, ils donnent des heures pour des manifestations organisées par la ville ou organisées par les associations.

Nous accueillons également les représentants du conseil de quartier du centre-ville, et j'aurais l'occasion d'y revenir. Nous pouvons les applaudir.

Les prénoms des jeunes du permis citoyens sont : Angelina, Victor, Ali, Benjamin, Ibrahim, Rianata et Alima. Bonsoir à tous ces jeunes.

### **Question n° 3 de l'ordre du jour**

#### **Approbation du procès-verbal intégral de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2011.**

**Monsieur le Maire** – Avez-vous des remarques ?

**Madame ADIL** – C'est avec une certaine émotion que je vais approuver le compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2011 pour deux raisons.

1/ J'ai adopté un nouveau mode de calcul concernant la répartition hommes femmes des prises de parole. Jusqu'à présent j'adoptais le critère « temps de parole » jamais satisfaisant. D'ailleurs, pour cette dernière séance, hors propos de Monsieur le Sénateur maire, la répartition hommes femmes des temps de parole est la suivante : 69,7 % pour les hommes et 30,3 % pour les femmes, soit un net progrès, certes, mais encore loin de l'égalité en dépit de la parité. Or, j'ai souvenir que Mme REMY a retenu ces propos lors du conseil municipal de mars 2011, page 47, je cite : « le résultat s'explique peut-être par le fait que les femmes sont plus concises que les hommes ». J'ai donc compté le nombre de femmes et d'hommes qui ont pris la parole. Ce comptage est plus humain. Tellement plus humain que j'ai hésité à vous inclure, cette fois-ci, Monsieur le Sénateur maire, car avec vous le résultat est le suivant : 11 femmes, 12 hommes, presque l'égalité. L'égalité sans vous, Monsieur le Sénateur maire, existerait enfin.

2/ Ma proposition de délibération sur la possibilité de rembourser des frais de garde pour les enfants concernant les élus non indemnisés a été votée à l'unanimité lors du conseil municipal de septembre qui s'est tenu à Mésanger. Cette délibération, dont voici quelques extraits, puisse Mme RAKOFF s'en inspirer au lieu de s'en agacer :

« a été approuvé le principe de rembourser les frais de garde avancés par les conseillers municipaux pour pouvoir assister aux séances des conseils municipaux des commissions, temps de réunion, plus un quart d'heure de déplacement avant et après, et sur présentation d'un état de frais sans que ce remboursement ne puisse excéder par heure le montant horaire du salaire minimum de croissance immédiat ».

Et pourtant, Mésanger est une petite ville de 4 000 habitants en Loire-Atlantique où le budget n'est pas conséquent, et où il n'existe pas de première adjointe auprès des femmes. À Mésanger, les élus n'ont pas approuvé la Charte européenne « Egalité homme femme ».

Aujourd'hui, cette délibération est passée, certes dans une autre municipalité. Je tiens à remercier Bernard LAOUENAN qui siège dans l'opposition à Mésanger et se définit de sensibilité de gauche. C'est vous qui avez trouvé pertinente ma délibération, chers collègues Mésangéens, c'est vous qui l'avez proposée et c'est vous qui m'avez transmis ce compte rendu du conseil municipal.

Chers collègues Mésangéens, je vous remercie, même si nous ne nous connaissons pas.

De fait, vous ne connaissez ni mon nom ni mon visage, vous ne savez pas que je siége à Clamart, mais vous avez entendu mon appel sur internet lancé à travers le peuple des connecteurs. Cet appel lancé depuis plus d'un an, tant et si bien que j'ai parfois regretté d'avoir proposé cette délibération pour une possibilité de remboursement des frais de garde à Clamart. Je me suis souvent demandé à quoi servent cette Charte européenne, cette adjointe aux droits des femmes, ces élus, et même ce conseil municipal.

Je me suis posé ces questions. Je les ai posées encore et encore, ou plus exactement postées sur Facebook et autre part, quand je perdais pied ici à Clamart. La réponse est venue du peuple des connecteurs.

**Monsieur le Maire** – Mme ADIL, si nous en revenons au compte rendu analytique du conseil municipal, car il y a un détournement. Revenez-en à l'approbation du procès-verbal, car si chacun profite de l'approbation du procès-verbal pour faire de grandes déclarations politiques, nous n'allons pas nous en sortir, vous le comprendrez bien, Mme ADIL.

**Madame ADIL** – La réponse est venue du peuple des connecteurs et ma délibération est donc passée. Qu'importe si, ici à Clamart, elle ne passe jamais. Je suis satisfaite ce soir. Voilà pourquoi j'approuve, j'y arrive M. KALTENBACH, le compte rendu du conseil municipal.

Le compte rendu du 15 septembre 2011 du conseil municipal de Mésanger. Chers collègues de Mésanger, Mesdames et Messieurs les élus de Clamart, je vous remercie.

**Monsieur le Maire** – Je reviens au procès-verbal de Clamart et non pas de Mésanger, ne confondons pas tout. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

Je vous remercie. Pour le point suivant qui concerne la présentation du conseil de quartier centre, conformément à l'article 12 du règlement intérieur, je vais suspendre la séance pour permettre aux représentants de ce conseil de quartier de faire leur présentation. Cette présentation se poursuivra par un débat avec les différents groupes.

*Suspension de séance à 21 heures*

#### **Question n° 4 de l'ordre du jour**

##### **Présentation du conseil de quartier Centre (article 12 du règlement intérieur).**

**Monsieur CHANU (membre du conseil de quartier)** – Dieu, que la guerre est jolie ! Ma liberté, longtemps je t'ai gardée, comme une perle rare. La loi, la dépense, la Révolution, la vérité sortant du QI, etc., etc. Mais quelle image pour la démocratie ! Point de statue, de peinture, de musique, de poème. Peut-être que je ne connais pas tout, hélas !

Quelques débats millénaires, parfois, ou récents comme « Démocratie et relativisme », je dois l'avoir avec moi. Des enquêtes, comme celle qui va suivre avec ma camarade Maire, ou celle de Harris Interactive pour Respublica. C'est tout chaud, cela vient de sortir et c'est intéressant. Mais, ils ont d'autres moyens que nous.

Mesdames, Messieurs, Isabelle RAKOFF, Vanessa JEROME, Pierre RAMOGNINO, Mesdames, Messieurs les conseillers des oppositions, Mesdames, Messieurs de la majorité plurielle, Mesdames, Messieurs les adjoints de la majorité plurielle, Monsieur le conseiller général, Monsieur le Sénateur maire et Vice-président de la région Ile-de-France, je devais vous laisser regarder les points essentiels sur lequel le COPIL a travaillé. Vous avez les comptes rendus de nos travaux et vous les connaissez donc.

Deux éminents représentants du comité de pilotage centre vont vous présenter plus en détail deux des travaux qui nous ont accaparés depuis la relance de la démocratie locale que vous avez dotée, Monsieur le Sénateur-maire, sur la proposition des participants à la journée consacrée à celle-ci, d'un comité de suivi comprenant, outre des représentants des conseils de quartier, des représentants d'associations travaillant sur l'environnement, l'habitat, les transports.

Nous remercions les personnels des services, tous grades confondus, d'avoir répondu à nos demandes d'éclaircissement des dossiers qui ont été soumis à notre réflexion, voire à notre étonnement et parfois à notre colère.

Nous remercions également les élus, en charge de dossiers spécifiques, de nous avoir éclairés.

Notre souci, au sein de ce comité, est également de contrebalancer les projets de la gouvernance avec des projets ou des sujets propres, car nous pensons qu'un jour viendra, suite à l'obsolescence constatée de la cinquième République, où une nouvelle Constitution permettra que la démocratie

participative, sortant donc de la pure concertation, soit enfin effective. Mais ceci est une autre histoire que nous préparons ici pour les générations futures.

Place à Marie SAUVESTRE pour le dossier « habitat humanisme », puis à Annick MARQUET pour les résultats de l'enquête « Démocratie locale, vous connaissez ? »

Je terminerai en remerciant les élus de la première mandature : Jean-Luc ROUGIER et Philippe WALDTEUFEL avec une pensée pour Anne CAPEZZOLI, Isabelle RAKOFF qui doit entretenir avec nous un petit côté masochiste, car nous ne ménageons personne dans ce comité, et à Vanessa JEROME qui ne ménage pas sa peine et nous informe de tout ce qu'elle sait et de tout ce qui se passe à Sud de Seine. Elle sait avec gentillesse et fermeté mener les débats parfois houleux.

Marie, puis Annick, qui sont très souvent nos rédactrices efficaces et que nous ne remercierons jamais assez, c'est à vous.

**Madame SAUVESTRE (membre du conseil de quartier)** – Il est très difficile d'intervenir après Gérard, car je n'ai pas ses talents d'oratrice. D'une manière plus pragmatique, je reconnais vouloir aborder le sujet « Habitat humanisme » aujourd'hui. Il s'agit d'une pension de famille de 16 studios et 2 petits appartements en construction rue Paul Vaillant Couturier. Ce projet est mené en partenariat avec la mairie de Clamart, le conseil général et la région.

Le public accueilli dispose de faibles ressources et leur situation sociale et psychologique rend difficile un accès à un logement. Autour de ces personnes, un accompagnement sera mis en place avec des travailleurs sociaux, des maîtres ou maîtresses de maison, avec différents partenariats et une équipe de bénévoles.

Effectivement, nous avons beaucoup travaillé sur ce projet porté par le COPIL pour que ce lieu soit bien accepté dans le quartier, et que l'on puisse accueillir les résidents dans les meilleures conditions.

Un local commercial existe au rez-de-chaussée de cette structure « Habitat et humanisme » et le COPIL avait pensé que l'instauration d'une Boutique des boutiques, c'est-à-dire un syndicat d'initiative pour artisans et commerçants aurait donné une dimension supplémentaire à ce projet, qui serait devenu également un lieu d'insertion et de lien social permettant à ces personnes de se réinsérer dans la ville dans de très bonnes conditions.

Malheureusement, le manque de partenariat et de prise en compte, tant au niveau de la mairie qui considérerait le projet achevé dès le départ, que des commerçants qui n'ont donné aucun écho expliquent le « flop » de ce projet.

La deuxième déception sur laquelle je souhaitais attirer l'attention aujourd'hui, porte sur la difficulté que nous rencontrons à communiquer avec le service communication de la ville, car en mai nous avons rédigé, au sein du COPIL, un texte en vue du recrutement de bénévoles dans l'ensemble de la ville, et pas seulement dans le quartier centre, et pour des raisons inconnues ce texte n'a pas été diffusé en mai. Or, nous souhaitions une parution en mai, car l'ouverture de cette structure était programmée pour la fin de l'année. Dans le numéro de juin, nous avons vu passer trois lignes sur un tiers de colonne alors que notre article était plus informatif sur l'objet d'une maison relais et le rôle du bénévolat auprès des résidents de ces structures.

Il nous aurait semblé au minimum souhaitable, si le service communication ne pouvait diffuser le texte dans son intégralité, qu'il se rapproche de nous pour voir dans quelle condition cette publication pouvait être aménagée. Cela m'a fait sourire, car *Clamart info* est le magazine de la ville et de ses habitants. Je pense qu'aujourd'hui, nous pourrions limiter le titre à : le magazine de la ville, car il n'existe aucun moyen de discuter la diffusion d'informations. Nous aurions souhaité travailler le texte ensemble pour respecter le nombre de mots et de lignes voulu.

Nous éprouvons donc une certaine déception, d'autant plus que nous avons rendu compte systématiquement de nos COPIL et nous constatons que personne ne rebondit dessus. Nous pouvons donc nous demander si ces comptes rendus sont lus.

« Habitat et humanisme » constitue un très bon projet travaillé et porté par le COPIL. Nous nous y sommes un peu « cassé les dents », d'une manière un peu « sauvage », dans la mesure où nous n'avons pas eu de retour de la part de la mairie, ou de vous, Monsieur le Maire. Le projet dépendait de votre aval, et nous l'avons vu s'éteindre sans aucune mention rapportée de votre part.

« Habitat et humanisme » représente un temps de travail important pour le COPIL et nous éprouvons une certaine déception dans la concrétisation de ce projet.

**Madame MARQUET (membre du conseil de quartier)** – Je m'excuse pour l'entrée en matière un peu brutale, mais lorsque l'on arrive en ayant préparé un dossier, il est difficile d'être content face au constat que cela ne se passe pas comme prévu. Je vous ai fait en catastrophe une photocopie du document qui avait été préparé pour le conseil de quartier qui a eu lieu lundi dernier, ce qui explique

que la date n'est pas à jour. Elle l'est en revanche sur les transparents, qui doivent se trouver quelque part, mais on ne sait pas où.

Je vous ai donc fourni, très rapidement, la liste des travaux sur lesquels nous avons travaillé au sein du COPIL. Nous répétons sans cesse, et des élus qui participent à notre comité de pilotage doivent en avoir « plein les oreilles », que nous voulons une démocratie participative, ce qui suppose que la mairie nous présente des projets sur lesquels nous pouvons apporter des éléments et qu'elle ait envie d'écouter les remontées, même si mon propos n'est pas de dire que toutes nos recommandations doivent être suivies. Nous ne voulons plus assister pendant des heures à la présentation par les services municipaux, qui perdent leur soirée, de projets complètement ficelés et entendre la mairie nous expliquer qu'elle a été démocratique puisque les décisions sont présentées.

Ce n'est pas la manière dont nous concevons la démocratie participative.

Il n'empêche que nous avons travaillé sur un certain nombre de projets et nous souhaitons une démocratie participative dans laquelle la mairie écoute les remontées des contacts que nous avons avec les habitants. Pour le reste, vous avez été élu, débrouillez-vous sans nous ! Ne nous faites pas perdre notre temps, car comme vous, nous avons bien d'autres choses à faire.

Ensuite, je vous ai fourni en première page la présentation de Marie pour que vous la gardiez en mémoire, puis vient la photocopie du questionnaire. Je ne suis pas certaine que tous les services municipaux étaient au courant que nous avons distribué ce questionnaire dans toutes les boîtes aux lettres des habitants du quartier centre. Ce questionnaire est divisé en deux parties. Dans l'une nous demandions aux habitants de mettre des priorités ou des remarques sur des sujets divers et variés qui concernent la municipalité. Deux petits textes expliquaient d'où émanait notre demande, ce qu'était un comité de pilotage et nous avons terminé par des questions se rapportant à la démocratie pour évaluer si les personnes savent qu'il existe un exercice de la démocratie locale, car nous reconnaissons que cela existe un petit peu dans cette municipalité. Nous voulions savoir si elles connaissent l'objet d'un comité de pilotage, d'un conseil de quartier, etc.

Les résultats sont les suivants : 180 questionnaires ont été retournés, ce qui prouve que lorsque l'on pratique la démocratie locale, les habitants s'expriment. Ainsi, si l'on souhaite les consulter, nous voyons qu'ils se manifestent, et qu'il serait de bon aloi d'écouter les retours que nous vous faisons remonter. Les réponses mettent en évidence que la première préoccupation porte sur la circulation et le stationnement et que les habitants sont mécontents. Cela ne veut pas dire que les membres du COPIL ou les habitants sont contre la disparition de certaines places de stationnement, mais que la communication est défailante sur le but de ces projets, l'intérêt pour la démocratie, de la participation et de la communication.

Les personnes sont mécontentes de ce qu'elles subissent et ne comprennent pas les choix faits. Je pense que les réponses ont mis surtout ce point en évidence. Certains disent qu'il faut davantage de places aux voitures et au stationnement, même si ce n'est pas l'orientation que nous souhaiterions au sein du COPIL.

Les priorités portent sur :

- la sécurité des lieux et des personnes, et nous ne sommes pas surpris ;
- la propreté et l'entretien de la voirie. Malgré les efforts réalisés sur ce point, nous constatons encore de nombreux mécontentements. Au COPIL, nous faisons régulièrement remonter des éléments qui viennent d'habitants, comme le fait par exemple que des gravats restent 15 jours dans une rue, ou l'existence de dépotoirs, etc. ;
- la qualité de la vie, les parcs, les petits commerces en diminution, et nous savons que la municipalité s'en préoccupe, ce qui prouve que les habitants adhèrent à cette préoccupation et ne sont pas en opposition systématiquement, mais ils veulent participer et donner leur opinion à la condition qu'on les écoute et que l'on tienne compte de leurs demandes, tout comme nous, au sein du COPIL ;
- les espaces verts et les constructions de logements.

Le questionnaire comportait des cases permettant de faire des remarques et de remonter des points particuliers.

Nicole Marquis et le service de la démocratie locale ont un exemplaire de tous ces questionnaires.

Si vous souhaitez que nous exploitions tous ces points particuliers, nous sommes prêts à les traiter avec vous, à organiser des réunions, et voir comment ils peuvent être traités, dans le but de faire savoir aux habitants qu'ils n'ont pas répondu à ce questionnaire pour rien, pour une fois.

La dernière partie du questionnaire portait sur la connaissance de la démocratie locale. Les trois quarts

ont répondu qu'ils connaissaient l'existence des conseils de quartier et la réunion publique au cours de laquelle le comité de pilotage vient présenter le bilan aux habitants. Cette réunion est différente de la réunion du maire. Peu connaissait le fonctionnement du comité de pilotage. Nous sommes peu nombreux à nos réunions et nous le déplorons.

Le changement de mandature avait fait naître un gros espoir chez les habitants qui s'est traduit par la présence d'une cinquantaine d'habitants dans les réunions. Cependant, constatant l'absence des réponses et le manque de prise en considération des demandes, les habitants ne viennent plus.

Les dernières réponses mettent en évidence que peu d'habitants souhaitent maintenant s'investir dans un projet. La moitié des personnes ayant répondu souhaite davantage d'information sur le fonctionnement de la démocratie locale.

Nous avons présenté ces trois sujets lundi dernier lors du conseil de quartier et nous leur avons affirmé que nous présenterions leurs avis en conseil municipal ce soir. Ils attendent des retours.

**Monsieur le Maire** – La parole est maintenant aux conseillers municipaux.

**Monsieur BERGER** – Merci. Je voudrais tout d'abord remercier les orateurs qui se sont succédé pour nous rapporter la contribution du comité de quartier centre. Je pense que leurs propos sont intéressants, et qu'il est également intéressant de les mettre en perspective avec les précédents propos des représentants du comité de quartier gare qui ont dressé un bilan extrêmement précis – pour éviter toute polémique - des dysfonctionnements qu'ils rencontrent au quotidien dans l'exercice de ce qui devrait être de la démocratie locale et qui se limite aujourd'hui à un système d'information non performant et ne permettant pas d'exercer une démocratie participative dans de bonnes conditions.

Je ne rajouterai rien à cette présentation extrêmement complète. Je pense qu'elle reflète parfaitement ce qui se passe dans ces instances qui nous servent de prétexte pour dire que la municipalité concerte alors qu'en réalité elle place les habitants devant le fait accompli.

Notre tâche sera de proposer dans quelques mois un nouveau système qui je l'espère permettra avec la participation des habitants de faire enfin autre chose que ce qui existe aujourd'hui.

**Monsieur DUBUT** – Je voudrais m'exprimer au sujet du commerce situé au rez-de-chaussée de la structure. J'ai pu discuter avec Marie et Gérard. À l'époque, nous ne savions pas que les travaux prendraient du retard. Quand ils sont venus me voir pour établir ce projet de commerce, il était difficile de le prendre en compte, car nous étions en milieu d'année. Nous avons évoqué le loyer et le budget de ce projet de commerce. Ce budget est très élevé.

Je ne parlerai pas de dysfonctionnement, comme M. BERGER vient de le faire. Je vous propose de trouver d'autres solutions. Ma porte est toujours ouverte, Gérard le sait, nous avons travaillé longuement ensemble. Concernant les moyens financiers du projet, vous avez réalisé un très beau rapport, et je pense que notre majorité ne votera pas contre.

**Madame SAUVESTRE** – Nous retenons votre proposition et sommes prêts à redémarrer.

**Monsieur DUBUT** – Monsieur le Maire me confirme que si nous restons dans notre budget, la majorité sera favorable. La somme initiale était relativement élevée, environ 200 000 euros pour les employés, la construction de la parcelle. Nous avons discuté le montant du loyer, qui reste raisonnable, mais le budget reste élevé. Nous avons étudié quelques pistes pour réduire le budget. Compte tenu du retard pris dans la construction, je vous propose de reparler de ce projet et de rester dans des budgets raisonnables. Je vous répète que ma porte reste toujours ouverte.

**Monsieur SEYLER** - Je trouve toujours intéressant de pouvoir entendre les informations des habitants lors des conseils de quartier. Je suis obligé de déplorer l'intervention de M. BERGER. En effet, je crois que les propos entendus dans les conseils de quartier ne doivent pas être détournés. Dans le rapport qui vient d'être présenté, je n'ai pas entendu uniquement des points négatifs. J'ai entendu évoquer des dysfonctionnements, comme M. BERGER l'a fait remarquer, et des points positifs et négatifs.

La première attitude ne doit pas être de détourner les propos émis. Nous devons écouter, c'est le préalable de la démocratie locale. Il ne faut pas détourner les propos à ses propres fins. Je trouve « culotté » de détourner les conseils de quartier pour valider votre politique, car je vous rappelle qu'avant 2001 ces conseils de quartier n'existaient pas. Ainsi, il n'y avait pas de rapport en conseil municipal, et il n'existait pas de vie de quartier.

Aujourd'hui, ces conseils de quartier sont en place. Les remarques émises nous interrogent sur le fonctionnement des conseils de quartier. De nombreuses questions ont été posées sur la communication, sur la diffusion de l'information. Je pense que nous devrions faire intervenir dans les conseils de quartier des élus ou des experts spécialisés dans les questions posées pour donner des éléments de compréhension et permettre de proposer des solutions qui correspondent à la demande.

Nous sentons que nous avons des améliorations à apporter. Beaucoup d'efforts ont été fournis, mais tout ne peut se faire du jour au lendemain.

Il faut reconnaître que les conseils de quartier sont vivants, beaucoup d'élus changent, des habitants arrivent, d'autres repartent. Certains très motivés sur un dossier et qui s'étaient mobilisés, déménagent parfois. Cela s'inscrit dans la vie du quartier.

J'ai entendu les remarques et nous allons les prendre en compte pour nous améliorer et mieux prendre en compte les propos des habitants.

Je garde une interrogation sur la question des jeunes. Dans tous les conseils de quartier dans lesquels je me suis rendu, j'ai pu constater la difficulté de mieux faire participer les jeunes à la vie de quartier. Ce n'est pas une question facile.

**Monsieur AUBINEAU** – Je voulais remercier les habitants du quartier centre, vous apporter mon soutien et vous encourager à continuer. Malgré les problèmes techniques rencontrés au commencement de ce conseil municipal – et en particulier l'absence de vidéo projecteur – votre présentation a permis de démontrer qu'il était possible d'agir avec les habitants. J'en suis ravi.

Évidemment, nous cherchons le bâton pour nous faire battre. J'en suis désolé. Aujourd'hui, nous avons une présentation de conseil de quartier et nous ne sommes pas capables de mettre les moyens techniques au service des habitants, je le déplore et j'en éprouve de la honte auprès des habitants. Pourquoi ? Parce que cela fait dix années que je suis élu et que je m'occupe de démocratie participative et je constate qu'aujourd'hui nous n'avons pas mis en place le minimum pour accueillir les habitants et leur permettre de faire une présentation avec les moyens appropriés. Je le déplore. Depuis le temps que l'on dit qu'il existe un manque de communication, ce fait en est la démonstration.

Je voulais le dire, et dire aux habitants qu'ils continuent de se battre, comme je le fais moi-même. Ce n'est pas facile, mais nous y arriverons. La preuve est que le dernier projet réalisé au quartier gare, le projet Perthuis, a été modifié par la concertation avec les habitants. Il est donc possible de faire évoluer les projets. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

**Monsieur GAZEILLES** – Je voulais, au-delà des problèmes matériels qui sont importants, revenir sur l'intérêt de savoir prendre son temps. Nous constatons à chaque fois la difficulté de concilier le temps des élus, le temps du maire, le temps de la population qui diffèrent. Cela induit des frustrations.

Je pense qu'il faut planifier, dès le démarrage des projets, la manière dont les différents avis vont pouvoir être agréés est essentielle. J'insiste sur ce point.

**Monsieur FAYOLLE** - Les propos de Vincent sont très pertinents. Nous sentons des frustrations dans vos propos. Elles s'expliquent, à mon avis, par le fait que nous n'avons pas encore trouvé la bonne formule. Comme Gérard l'a dit, l'idée de faire participer les habitants aux projets qui les concernent évolue. Cela demande de la volonté, mais également des techniques de méthodologie sur la manière de faire participer les habitants.

M. SEYLER remarquait le faible nombre de jeunes dans les comités de quartier. Les jeunes sont présents dans les réseaux sociaux et ne se retrouvent pas forcément dans ces modes de participation. Ces réflexions doivent être menées.

Le temps fort sur la démocratie locale organisé par M. RAMOGNINO avait été intéressant et tout le monde avait estimé que les réflexions qui en étaient issues étaient bonnes. Il se peut que les éléments positifs de ce temps fort soient différés dans leur mise en œuvre. Je sais que Pierre fait vivre le comité de suivi. Je reconnais qu'il peut exister des frustrations chez les habitants qui s'engagent et qu'il est difficile pour les élus de faire vivre la démocratie locale qui demande du temps et de la volonté.

Je remercie les habitants qui ont eu le courage de venir et être les mandataires de leur conseil de quartier, mais également tous les élus qui s'occupent des conseils de quartier. Je remercie également M. WALDTEUFEL qui fait chaque année une présentation publique pour présenter le budget aux habitants, qui ne viennent pas non plus très nombreux à ce grand moment de démocratie participative inscrit dans le marbre du règlement intérieur du conseil municipal.

Comme le rappelait Gérard, cette volonté de mieux associer les habitants est difficile à mettre en œuvre. Il s'agit d'une forte évolution. Nous nous étions donné un garde-fou, celui de recevoir les membres des conseils de quartier pour entendre leurs critiques. Ce garde-fou, inscrit dans le règlement intérieur, peut être perçu comme un dispositif un peu masochiste, mais il nous permet de rester en éveil sur les insuffisances constatées.

Je terminerai en posant une petite question. Je sais que les conseils de quartier disposent d'un budget propre pour mener leurs actions. Quelles ont été les dépenses du quartier centre ?

**Monsieur ARTINIAN** – Je suis d'accord avec les propos de M. AUBINEAU. Nous recevons les

comités de quartier une fois et la moindre des choses serait de leur donner les moyens techniques pour réaliser une présentation digne de ce nom.

Je souhaite également répondre à messieurs SEYLER et FAYOLLE qui parlent de petits dysfonctionnements. J'ai l'impression de ne pas avoir entendu le même compte rendu du comité de pilotage du quartier centre que mes collègues de la majorité. J'ai entendu des reproches des habitants sur un manque de communication et de concertation de la mairie.

Je constate que pour tous les projets présentés au sein du conseil municipal, nous avons, en tant que membres de l'opposition, pointé ce manque de concertation. Chaque fois, monsieur le Maire, vous nous aviez répondu que les habitants étaient contents, que les concertations étaient engagées, que les réunions publiques étaient organisées, et que de nombreux habitants y participaient.

Je remercie donc le comité de pilotage du quartier centre de nous dire que « tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes ». Nous constatons que le manque de concertation que nous vous reprochons est également ressenti par la majorité de la population.

**Monsieur RAMOGNINO** – Décidément, l'exercice de la démocratie est difficile et délicat. Être en charge de cette responsabilité est délicat, mais je l'assume. Je tiens à présenter mes excuses pour les dysfonctionnements techniques du début du conseil municipal auprès des membres du comité de pilotage centre. En effet, si nous accueillons les membres de ce comité, nous devons le faire dans de bonnes conditions, je vous présente donc mes excuses les plus plates.

Sur le fond, je constate une grande liberté de ton. C'est l'expression de la démocratie. Nous avons fait ce choix de permettre l'exercice de la démocratie, c'est-à-dire l'exercice de la liberté de parole. Vous l'utilisez pour exprimer vos points de vue. À nous d'en tenir compte.

Je pense qu'il ne faut pas confondre la démocratie et la démagogie. Concernant l'intervention de M. BERGER, je constate que nous nous sommes engagés sur plusieurs points derrière le Sénateur-maire et l'équipe municipale, notamment faire vivre ces conseils de quartier avec des comités de pilotage, des élus de quartier. Tous ces conseils de quartier fonctionnent plus ou moins bien suivant les périodes et les engagements des citoyens. Nous pouvons constater que cette démocratie locale existe. Nous nous étions engagés en début de mandature à organiser des rencontres de la démocratie locale, et nous avons tenu notre engagement.

Nous avons fait des propositions et nous verrons en fin de mandature, les propositions que nous aurons réussies à mettre en œuvre, et d'autres plus imparfaites.

Je rappelle qu'à la suite de ces rencontres nous avons mis en place un outil, un comité de suivi, qui se réunit deux ou trois fois et qui réunit des élus de quartier, des représentants d'associations. Avec eux, nous essayons d'élaborer cette politique de démocratie locale.

Je suis d'accord avec vous sur le fait que cela demande un engagement. J'étais présent au dernier comité de quartier centre, et j'ai pu constater un nombre conséquent d'habitants, des discussions animées au cours desquelles la municipalité est souvent critiquée. Cette situation est normale et représentative de l'exercice de la démocratie.

Je pense que les projets avancent, notamment celui lancé en début d'année sur des conseils de quartier acteurs du développement durable. Nous avons présenté le projet de maison des associations que nous sommes en train d'affiner avec les acteurs et dans une démarche participative.

Je suis d'accord sur le fait que nous pouvons toujours faire mieux. Cela demande l'investissement des élus et des élus de quartier. Ce travail doit être mené collectivement.

Je considère que nous tenons nos engagements sur cette question, et je reconnais que cette ambition n'est pas simple, mais notre volonté est de faire vivre la démocratie.

**Monsieur CHANU** – Merci à tous de vous être exprimé. Cela fait la deuxième fois que j'interviens dans cette noble assemblée. Au cours de la première mandature, j'avais réalisé le rapport.

Comme je le disais précédemment, je considère que cela ne correspond pas encore à l'exercice de la démocratie. Des choses ne vont pas. Nous voyons que cela est compliqué. Nous sommes allés aux journées de la démocratie à Paris avec Pierre RAMOGNINO et Gérard AUBINEAU et nous avons vu tout ce qui se faisait. Il y a des moyens. Mathieu FAYOLLE nous demande ce que nous faisons de l'argent, etc.

Très franchement, ce n'est pas ma préoccupation. Notre préoccupation est d'arriver à ce que tous les élus, de la majorité et de l'opposition, comprennent qu'il existe une nouvelle façon de voir le monde. La question est, selon moi, de savoir comment faire pour que nos enfants ne soient pas aussi « cloches » que nous. Il s'agit d'une raison essentielle pour laquelle nous restons accrochés à cette idée de démocratie participative.

Beaucoup nous disent qu'il s'agit d'un pléonasme. C'est l'un des premiers propos qu'Isabelle m'a tenus, alors que l'expression « démocratie participative » n'était pas encore à la mode, Ségolène ROYAL n'était pas encore passée par là. Je parlais de « démocratie participative » et Isabelle me disait : « Arrête, cela n'existe pas ».

Je lui ai donc envoyé un texte, qu'elle doit avoir conservé, sur la démocratie participative. Il s'agit d'un texte issu d'une encyclopédie détenue par mon grand-père anarchiste, qui incluait des textes sur l'histoire de la démocratie à partir de 1784. Je ne vous ferai pas un cours d'histoire, mais si vous lisez ce petit ouvrage, édité chez Mille et une nuit, *Démocratie et relativisme*, écrit par Cornélius CASTORIADIS vous verrez les débats soulevés. Je passe les détails, mais ce livre est très intéressant, car il explique pourquoi depuis l'origine nous n'y arrivons pas. La démocratie n'est pas innée. Elle ne vient pas naturellement. Il existe très peu de démocratie dans le monde. C'est un exercice très compliqué.

Pourquoi les femmes ne sont-elles pas aux responsabilités ? J'avais exprimé mon point de vue dans les réunions interreligieuses abandonnées aujourd'hui. La raison est que les femmes sont battues.

Ces éléments expliquent que nous n'avons pas l'idée de la démocratie aujourd'hui, et que nous sommes très loin de la démocratie participative. L'effort à fournir est deux fois plus important.

Je dois dire à chacun que nous avons eu la chance, dès la première mandature, d'avoir une volonté municipale sur ce sujet. Cette volonté de construire cette démocratie participative s'inscrit dans le temps.

Nous convenons que la mairie s'est engagée. Nous avons demandé qu'un comité de suivi de la démocratie locale soit installé et ce comité de suivi existe. Mais, en même temps, force est de constater que nous n'avons pas beaucoup avancé. Nous devons nous bagarrer pour avoir des informations. Nous sentons qu'il est difficile d'être informés, malgré les I-Phone, les IPAD, nous n'arrivons pas à communiquer sagement et sereinement. Nous discutons tous avec les habitants. On me reproche d'aimer tout le monde, mais je considère qu'il est inutile de se disputer en permanence. Nous devons apprendre à nous aimer, c'est-à-dire à nous écouter et à nous entendre.

Je dirais qu'avec mes camarades nous considérons que nous ne sommes pas encore dans l'exercice de la démocratie participative. Nous nous accrochons. Nous considérons que nous devons faire encore des efforts. Nous parlerons de l'argent après, car ce n'est pas ce qui est le plus important.

**Monsieur le Maire** – Je remercie les membres du conseil de quartier centre d'être venus. Je remercie également Gérard d'avoir rafraîchi les débats du conseil municipal par de belles interventions imagées et fortes.

Je reconnais que les conseils de quartier viennent présenter leur activité avec un regard critique que je considère normal. La vie est ainsi. Si nous n'avons que des compliments, cela serait moins drôle. Les critiques sont normales et permettent de faire progresser.

Je souhaite revenir sur certains points, notamment les déclarations du responsable de l'UMP qui nous promet monts et merveilles. J'ai envie de lui dire : « Allez convaincre vos amis des villes voisines dirigées par l'UMP ». L'une est même dirigée par votre employeur et vous avez donc de fortes capacités pour lui délivrer des conseils afin qu'il mette en place les conseils de quartier et la démocratie participative.

Force est de constater que dans les villes dirigées par l'UMP autour de Clamart, il n'existe pas de conseils de quartier et de démocratie participative. Je prends donc avec beaucoup d'intérêt vos propositions, mais je constate qu'elles ne sont pas appliquées dans les villes dirigées par vos amis et par votre employeur.

Concernant la maison relais « Habitat humanisme », je comprends les critiques sur le fait que les demandes des habitants n'ont pas été retenues, mais le point le plus important est que cette maison relais existe. Je peux vous dire qu'il n'en existe pas dans les villes dirigées par l'UMP. Cette maison relais existe à Clamart, car la majorité municipale l'a voulue, et a aidé Habitat et humanisme à trouver le terrain et à monter l'opération. Sans cette volonté municipale, il n'y aurait pas de maison relais à Clamart.

Cette maison relais résulte du choix politique de l'équipe municipale de faire du logement pour toutes les catégories de la population. Nous assumons ce choix, pour lequel nous sommes très critiqués. Si je devais écouter les habitants sur nos choix en matière de logement, je ne suis pas sûr que nous mènerions à terme les projets de construction de logements sociaux, car il faut convaincre et expliquer qu'il s'agit d'un choix politique.

Le choix politique de cette équipe municipale est d'offrir des logements à tous les Clamartois quelle que soit leur situation, quels que soient leurs revenus. Nous construisons des logements sociaux, des

logements intermédiaires, des logements privés et nous faisons également des maisons relais pour permettre à des personnes en voie de réinsertion d'être logées et de reprendre un parcours qui doit les amener à sortir de la précarité et à s'installer dans un logement. Tout cela est encadré et bien géré par des associations comme Habitat et humanisme.

Concernant le rez-de-chaussée occupé par la Boutique des boutiques, il faut d'abord aller voir comment cela fonctionne ailleurs. Tout à l'heure, nous rencontrons avec M. DUBUT, le président de la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine, M. DURANCE, qui nous a dit que le seul exemple de ce type dans les Hauts-de-Seine se situe à Montrouge et ne fonctionne pas.

Attention aux bonnes idées ! Allons voir comment elles fonctionnent avant de les mettre en place et quels enseignements nous pouvons en tirer.

Investir 200 000 euros pour se retrouver avec un lieu qui ne fonctionne pas, car les commerçants n'y adhèrent pas, n'est pas possible.

**Madame SAUVESTRE** – Informez-nous !

**Monsieur le Maire** – Oui, je vous informe, mais vous savez mes journées commencent à 9 heures, s'achèvent à minuit, et je reçois des informations en permanence. Cette information sur la maison relais de Montrouge, je l'ai reçue à 17 heures cet après-midi. M. DURANCE nous a parlé d'un autre projet en cours d'étude à Sceaux pour développer le commerce de proximité. Il s'agit d'une conciergerie virtuelle. Les personnes pourraient réserver à partir de leur Smartphone auprès des commerçants des produits, comme des gigots, etc. qui seraient ensuite livrés dans des casiers dédiés à la gare.

Ce projet devrait être mis en place en septembre prochain et je vous propose d'attendre de voir si ce système fonctionne à Sceaux. Dans cette hypothèse, nous pourrions le développer à Clamart. Faisons attention à des idées qui peuvent sembler intéressantes, mais qui se révèlent être peu opérantes lorsqu'elles sont mises en œuvre. Profitons des expériences menées dans d'autres communes, surtout lorsqu'elles coûtent cher. Je suis vigilant à l'utilisation de l'argent public.

Je conviens que des critiques peuvent être faites, et je pense qu'il faut faire des critiques. Je suis pour les critiques. Il faut critiquer, cet exercice est normal, mais il est également nécessaire de regarder ce qui se passe ailleurs.

Je répète que dans les villes UMP il n'existe pas de conseils de quartier et de démocratie locale. Je reçois pratiquement tous les bulletins municipaux des villes des Hauts-de-Seine et je les feuillette, car si je vois de bonnes idées je m'en inspire. Dans les 36 villes des Hauts-de-Seine, rares sont les bulletins municipaux qui intègrent au moins une demi-page sur la vie des conseils de quartier. Le seul bulletin municipal dans les Hauts-de-Seine qui possède des pages sur des conseils de quartier est celui de Clamart.

Je veux bien entendre que ce n'est pas assez, qu'il est mal rédigé et qu'il faut l'améliorer, mais quand je regarde les autres bulletins municipaux, je constate qu'ils ne proposent pas ce type d'information.

J'ai souvent des plaintes des associations, des élus. Chacun s'estime mal traité dans le bulletin municipal, même moi, je me plains parfois. Nous proposons cinq pages sur la vie associative, où toutes les manifestations sont annoncées. Peu de bulletins municipaux proposent autant de place. Et pourtant, des associations se plaignent parce qu'elles trouvent que le caractère utilisé est trop petit, que telle manifestation n'a pas été assez mise en avant, etc. Cela est très difficile à gérer pour le service communication qui doit intégrer toutes les demandes.

Je signale que l'appel au bénévolat figurait dans le bulletin municipal dans la page « conseils de quartier ». Quand la maison relais ouvrira, nous référons une information, car il est en effet important que les habitants s'investissent. Mais il est vrai que nous sommes obligés de satisfaire tout le monde. Nous avons dû augmenter la pagination. Après, on me critique, car les frais de communication sont trop élevés et que le bulletin municipal coûte cher.

**Madame SAUVESTRE** – Nous avons fait remarquer que nous aurions souhaité être appelés pour être informés des modifications. Nous les avons vues *a posteriori*.

**Monsieur le Maire** – Vous avez raison, c'est très désagréable, pour le maire aussi, pour les élus également. Cela arrive, et je tiens à préciser que l'équipe de communication n'est pas très nombreuse. Nous faisons avec de petits moyens. Pourtant, je suis critiqué par des personnes qui considèrent que la communication représente beaucoup d'argent qui part en fumée. Il faut regarder à quoi ressemblait le bulletin municipal en 2001, il comprenait deux fois moins de pages, n'intégrait aucune page sur la vie associative, il n'y avait pas non plus de conseil de quartier, etc.

Nous essayons de l'ouvrir, ce n'est pas facile. Le questionnaire sur le quartier centre était annoncé. Cette initiative était très bonne, elle a permis aux habitants de s'exprimer et nous sommes très

preneurs d'informations et de propositions en amont. Le rôle du conseil de quartier est d'apporter des idées et d'être force de propositions.

Ensuite, je tiens à préciser que tous les projets sont modifiés par les conseils de quartier. Les projets ont toujours été modifiés sur la forme, le dernier exemple est la crèche et les logements du Perthuis. Sur le projet de la place de la mairie, je vous rappelle que la rue devait passer derrière la fontaine pour agrandir encore la place. Après discussions, elle est passée devant, nous avons augmenté les plantations, et aujourd'hui il reste quelques mécontents très marginaux, mais tout le monde est content de cette réalisation. Je n'ai que des compliments.

**Monsieur le Maire** – Nous avons replanté des arbres. Le fait d'avoir une grande place permet d'avoir de belles manifestations. Nous venons d'avoir un beau marché de Noël de l'Aven, qui je le crois, a été positif pour la ville. Nous sommes preneurs de propositions, d'idées. Nous pouvons évoluer. Si la fête du conseil de quartier place de la Mairie ne marche pas et fonctionne mieux au Parc Maison Blanche, nous irons au parc Maison Blanche. Nous évoluons en tenant compte des réussites et des échecs.

Je tiens à remercier les élues Isabelle RAKOFF et Vanessa JEROME qui s'investissent dans ces conseils de quartier et font le lien.

Ce sont des réunions de masochistes, les élus qui viennent aiment se faire fouetter et les habitants ne sont pas contents, mais viennent quand même.

L'important est que les projets se fassent, comme la maison relais, qui va ouvrir avec retard, car l'entreprise a fait faillite. Ce sera un lieu important et nous espérons que les habitants pourront y participer. J'ai parlé de la place de la mairie et des différents aménagements réalisés en centre-ville.

Tout n'est pas réalisable, mais petit à petit en faisant des propositions en amont, en étant informés, en réagissant, nous arriverons à faire en sorte que les avis des uns et des autres puissent être pris en considération.

Le principe d'une discussion est que personne n'impose ses vues, et au final la décision est le fruit d'un compromis. Malheureusement, certains pensent qu'ils ont raison à 100 % et que les autres doivent venir sur leurs positions. Cela ne peut pas être ainsi, nous sommes toujours dans la recherche d'un compromis, et chacun doit faire un pas dans la direction de l'autre.

Je suis à l'écoute des critiques. Je conviens que nous pouvons largement améliorer le fonctionnement de la démocratie locale par la mise à disposition de rétroprojecteur les soirs de présentation. Je tiens à vous préciser que la mairie est équipée.

Nous allons continuer avec M. RAMOGNINO et tous les élus issus des conseils de quartier à améliorer ce système, à le faire progresser. Il y a des hauts et des bas, mais je crois que nous allons dans la bonne direction et que les habitants de Clamart sont informés, associés, et peuvent réagir.

Nous ne pouvons pas tout prendre en compte, car nous avons des choix politiques ou des contraintes financières. Mais nous allons poursuivre cette démarche d'association de la population et de prise en compte des avis émanant d'elle. Nous le faisons de plus en plus par questionnaire, et bientôt nous allons le faire pour la circulation autour du collège Maison Blanche afin de recueillir les avis précis de la population, comme nous l'avons fait sur l'avenue Renaudin, où 624 habitants ont participé. Sur la rue de Fleury, nous avons eu un record de participation.

Je remercie le conseil de quartier centre. Nous allons tenir compte de vos remarques pour améliorer encore le fonctionnement de ces conseils de quartier.

**Question n° 5 de l'ordre du jour**

**Modification dans la représentation des Elu(e) s au sein des différents organismes.**

**Monsieur le Maire** – Vous savez que des changements ont eu lieu au sein du conseil municipal. Nous avons proposé de remplacer des élus de la majorité qui ont souhaité ne plus assurer leurs fonctions. Nous allons procéder dans l'ordre et je demanderai à chaque fois si un conseiller souhaite un vote à bulletin secret.

Commission extramunicipale de l'enseignement

M. SOULABAILLE a démissionné et la majorité municipale propose la candidature de Mme ALTAMIRANO.

La proposition est adoptée à la majorité (4 voix contre, 1 abstention).

Association pour le développement de la télédistribution

Il s'agit également de remplacer M. SOULABAILLE et j'ai reçu la candidature de M. GAZEILLES.

**Monsieur AUBINEAU** – Je voulais vous demander de séparer tous les votes et je ne participerai pas aux votes de tous ces changements de commission. En effet, je respecte l'élu et le travail à faire pour la commune. Je respecte aussi l'être humain, car chacun peut connaître des changements de situation. Je le respecte, mais par contre je considère que lorsqu'on s'engage dans un mandat, il faut le faire avec la connaissance pleine et entière de ce que cela représente. Je ne participerai donc pas au vote, sauf pour deux commissions où figuraient Juana et Jean-Marc SEYLER pour l'Office municipal des sports.

**Monsieur le Maire** – Je reprends.

Association pour le développement de la télédistribution (ADETEL)

Il s'agit également de remplacer M. SOULABAILLE et j'ai reçu la candidature de M. GAZEILLES. M. AUBINEAU ne prendra pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité (4 abstentions, 1 NPPV).

Conseil d'administration de Clamart Habitat

Nous avons la candidature de Mme POIRIER. Je rappelle que l'opposition est représentée dans chaque commission. Nous remplaçons les élus de la majorité.

La proposition est adoptée à l'unanimité (6 abstentions, 1 NPPV).

Comité de la Caisse des écoles laïques

Nous avons la candidature de Mme JEROME.

La proposition est adoptée à l'unanimité (7 abstentions, 1 NPPV).

Comité des Fêtes

Nous avons la candidature de Mme JEROME.

La proposition est adoptée à l'unanimité (6 abstentions, 2 NPPV).

Office municipal des sports

Nous avons la candidature de M. SEYLER

La proposition est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

Syndicat de communication pour la gestion des fouilles des concessionnaires (SYNCOM)

Nous avons la candidature de M. GAZEILLES.

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 abstentions, 1 NPPV).

Syndicat intercommunal du lycée Jacques MONOT (SYLIC)

Nous avons la candidature de Mme POIRIER.

La proposition est adoptée à l'unanimité (6 abstentions, 1 NPPV).

Maison de retraite Saint-Joseph

Nous avons la candidature de M. GAZEILLES.

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 abstentions, 1 NPPV).

Conseil d'administration du collège Maison Blanche

Nous avons la candidature de Mme JEROME.

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 abstentions, 1 NPPV).

Conseil d'école du groupe scolaire La Fontaine

Nous avons la candidature de Mme JEROME.

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 abstentions, 1 NPPV).

Pour le remplacement de M. SOULABAILLE en tant que suppléant.

Syndicat intercommunal des communes de la périphérie de Paris pour l'électricité (SIPPEREC)

Nous avons la candidature de Mme POIRIER.

La proposition est adoptée à l'unanimité (6 abstentions, 1 NPPV).

Conseil d'administration du collège Alain Fournier

Nous avons la candidature de Mme JEROME.

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 abstentions, 1 NPPV).

D'autres élus doivent également être remplacés.

Commission extramunicipale de sécurité aux abords des écoles

M. ABDELOUAHED démissionne et M. FAYOLLE est candidat.

La proposition est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

Commission consultative des services publics locaux

M. SEYLER est candidat

La proposition est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

Office municipal des sports

M. DORMOIS est candidat.

La proposition est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

**Question n° 6 de l'ordre du jour**

**Remplacement de conseillers communautaires à la Communauté d'agglomération Sud de Seine**

**Monsieur le Maire** – Nous passons maintenant à Sud de Seine.

Nous avons enregistré deux démissions au conseil communautaire qui concernent la majorité municipale : Mme PIVIN et M. DUBUT.

La majorité municipale propose de les remplacer par M. RAMOGNINO et Mme REMY

La proposition est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

M. RAMOGNINO et Mme REMY siégeront donc au conseil communautaire de Sud de Seine pour représenter la ville de Clamart.

### Question n° 7 de l'ordre du jour

#### Attribution d'un mandat spécial pour se rendre à Bamako du 30 novembre au 6 décembre 2011 dans le cadre des Assises de la coopération décentralisée organisées par l'État malien

**Monsieur le Maire** – Il s'agit de Mme MORGERE. À Bamako la situation est calme. Dans le nord la situation est difficile et classée en zone rouge par le ministère des Affaires étrangères. Nous avons vu les enlèvements récents. Mme MORGERE est adjointe et en charge de la coopération décentralisée. Vous savez que nous avons une coopération avec Kidal dans le nord du Mali.

**Madame MORGERE** – Il est vrai, chers collègues, que je vois deux attitudes dans le conseil. Certains paraissent très souriants et semblent se dire qu'en m'envoyant là-bas, on cherche à se débarrasser de moi. D'autres collègues semblent se demander si l'idée de ce départ est bonne.

Ceux qui me connaissent très bien savent que je n'irais pas si je n'avais pas reçu les garanties nécessaires de la part des autorités maliennes et du ministère des Affaires étrangères. Je suis en lien constant avec Cité Unifrance, l'organisation qui rassemble les collectivités. L'ambassade de France à Bamako et la cellule de crise du ministère des Affaires étrangères m'ont adressé un message stipulant :

« Les autorités maliennes et françaises à nouveau consultées depuis l'annonce du deuxième enlèvement vous informent que les Assises de la coopération décentralisées auront bien lieu à Bamako selon le calendrier établi et que les autorités du Mali confirment les mesures de sécurité importantes prises pour garantir le bon fonctionnement de ces Assises ».

Il s'agit de réaliser le bilan de dix années de coopération avec le Mali. Je pense que les autorités maliennes et françaises ont à cœur que ces Assises soient réussies.

**Monsieur RAMOGNINO** – Je tiens à remercier Mme MORGERE pour ce déplacement, car je pense que l'engagement de Clamart dans la coopération décentralisée est compliqué, mais ne doit pas s'arrêter. Nous avons la chance d'avoir à Clamart un tissu d'associations et un engagement dans la coopération décentralisée. Nous devons le poursuivre.

Certaines régions dans lesquelles nous intervenons ne sont plus accessibles. Pour autant, notre engagement, nos actions de solidarité doivent se poursuivre. Ce voyage me semble tout à fait pertinent et je souhaitais la soutenir ainsi que son action.

Clamart s'honore à poursuivre cette solidarité avec les pays d'Afrique de l'Ouest.

**Monsieur GAZEILLES** – Je m'exprime dans la continuité du soutien de M. RAMOGNINO aux autorités maliennes. Je pense que la poursuite de cette activité permet de montrer que notre engagement perdure. Les budgets initialement alloués à destination de Kidal pour des coopérateurs, etc., risquent d'être compromis. Je rappelle que des associations clamartaises ont d'autres projets avec d'autres pays comme le Burkina Faso. Je propose que les aides financières qui ne peuvent pas être dépensées cette année le soient pour d'autres projets utiles.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### Question n° 8 de l'ordre du jour

#### Avenant n°1 au marché d'assurances «Incendie Divers Dommages aux Biens», Lot 1 (N°09/58) – Approbation de l'Avenant n°1

**Monsieur le Maire** – Avez-vous des questions ?

**Monsieur WALDTEUFEL** – Je voulais mentionner qu'il est évidemment désagréable d'avoir cette augmentation de la prime, mais que le contrat initial avait été négocié avec beaucoup d'habileté. Les primes payées par la ville pour le même contrat en 2008 et 2009 étaient d'environ 140 000 euros. Nous sommes donc encore dans des conditions qui restent avantageuses, même si cela ne nous dispense pas de faire des efforts pour diminuer la sinistralité.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Question n° 9 de l'ordre du jour**

#### **Dénomination du Pont situé rue Brissard en « Pont des Vignerons »**

**Monsieur le Maire** – Il s'agit d'une demande des vignerons de Clamart, du président Michel LAROCHE, et de son équipe. Il est présent dans la salle et je le salue. Nous pouvons également l'applaudir. En lien avec « Les amis de Clamart », des recherches ont été effectuées et ont mis en évidence que pendant la Monarchie de juillet, la Compagnie des chemins de fer s'est engagée à faire des travaux de réalisation de tranchées dans Clamart pour le passage des trains de Paris vers Versailles et devait construire un pont surplombant ces deux tranchées avant 1840, afin que les vignerons puissent gagner leurs vignes sans détour et sans perte de temps.

Tout le monde se souvient qu'avant la Révolution française Clamart s'appelait Clamart le vignoble et que les coteaux étaient couverts de vignes. Le phylloxera, la production massive de vin dans le sud de la France, l'urbanisation massive de la région parisienne ont réduit à portion congrue la production de vin en région parisienne.

En 1841, les vignerons ne pouvant rejoindre leurs vignes ont menacé de remplir la tranchée creusée et d'y intercepter le chemin de fer si aucun pont n'était construit. Les Clamartois à l'époque étaient virulents, c'est le moins que l'on puisse dire !

Les ancêtres de la SNCF, compagnie privée à l'époque, ce sont donc empressés d'installer un pont pour permettre aux vignerons de rejoindre leurs vignes. En hommage à ces vignerons combattifs et à cette tradition clamartoise de la ville, il vous est proposé de baptiser ce pont « Pont des vignerons ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **Question n° 10 de l'ordre du jour**

#### **Décision Modificative n°2 au Budget principal de la ville**

**Monsieur WALDTEUFEL** - Ce point de l'ordre du jour est beaucoup moins passionnant et divertissant que le précédent. Il s'agit d'une décision modificative dont la portée n'est pas fantastique. Cette décision modificative n'entraîne aucune modification du budget de fonctionnement, mais seulement du budget d'investissement et uniquement sous forme de redéploiement puisqu'il n'y a aucune modification de l'emprunt d'équilibre. Il s'agit de ré-imputations qui sont habituelles à cette époque de l'année. Le principal mouvement est motivé par le fait que nous allons proposer au conseil de verser une subvention d'équipement à Clamart habitat pour une opération qui fera l'objet d'une délibération dans la suite du conseil. Il faut dégager 615 000 euros et vous voyez cette somme dans la première ligne du tableau proposé dans le Rapport des questions. Nous devons dégager cette ressource.

Le reste concerne des ré-imputations et changements de lignes sans conséquence particulière sur le déroulement des opérations. Il s'agit d'une opération normale pour exécuter le budget en fin d'année dans les meilleures conditions.

La proposition est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

### **Question n° 11 de l'ordre du jour**

#### **Octroi d'une garantie communale à Clamart Habitat pour un montant de 1 271 121 euros et d'une surcharge foncière pour 80 000 euros concernant l'opération de construction de 8 logements (4 PLS et 4 PLAI) situés 85, rue Marie Fichet à Clamart.**

**Monsieur le Maire** – Avez-vous des questions, des oppositions ? Comme d'habitude l'UMP s'abstient. En trois ans l'UMP n'a jamais voté en faveur du logement social, mais ne fait que des discours. Quand il faut passer aux actes, c'est contre.

La proposition est adoptée à la majorité (5 voix contre).

### Question n° 12 de l'ordre du jour

Octroi d'une garantie communale au profit de la société d'H.L.M. Immobilière 3F pour un montant global de 5 310 000 euros concernant l'aménagement des espaces extérieurs sur le programme immobilier le « Pavé Blanc » située 3, rue Racine, 2-4-5-6-8, rue Boileau, 5, rue Corneille et 1-3, rue Bossuet à Clamart.

**Monsieur le Maire** – Immobilière 3F après une forte mobilisation des élus et des habitants a fini par comprendre que ce quartier était délaissé. Depuis plusieurs années des études poussées ont été menées. Nous aurions préféré que ce projet avance plus vite. Un vaste programme de réhabilitation a été engagé par Immobilière 3F concernant les façades...Maintenant la réhabilitation des parkings, des espaces verts et des allées piétonnes va s'engager pour un coût de 5 310 000 euros. Il est proposé que la ville garantisse l'emprunt.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### Question n° 13 de l'ordre du jour

Octroi d'une garantie communale à Clamart Habitat pour un montant de 1 734 611 euros concernant l'opération d'acquisition et d'amélioration de 10 logements sociaux en financements PLI situés 4, rue de Meudon à Clamart.

**Monsieur le Maire** – Il s'agit de logements intermédiaires, car le conseil général des Hauts-de-Seine a malheureusement refusé de les financer en logements PLS. Nous les avons donc maintenus en logements PLI avec des loyers qui sont plus chers que ceux en PLS, malheureusement.

Nous avons 5 abstentions du groupe UMP pour des PLI.

La proposition est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

### Question n° 14 de l'ordre du jour

Octroi d'une garantie communale au profit de la société foncière d'Habitat et Humanisme pour un montant global de 353 000 euros concernant l'opération de construction de 18 logements sociaux située 12, rue Paul Vaillant Couturier

**Monsieur le Maire** – Avez-vous des questions ? Des oppositions ?

**Monsieur BERGER** – J'ai posé des questions au moment de l'examen de cette délibération en commission et je n'ai reçu aucune réponse. Je tiens à souligner que ce n'est pas la première fois que cette situation se produit. L'intérêt de venir en commission est de poser des questions et d'obtenir des réponses. Je réitère donc ma demande.

**Monsieur le Maire** – Quelles sont les questions, M. BERGER ?

**Monsieur BERGER** – Le vice-président de la commission est présent et je suis certain qu'il s'en souvient. J'ai demandé des éclaircissements concernant le rapport de cette délibération qui précise que les conditions financières de la garantie sont modifiées. J'ai donc demandé quelles étaient les conditions modifiées dans cette garantie.

**Monsieur le Maire** – À votre avis, M. BERGER ?

**Monsieur BERGER** – Je n'ai pas à avoir d'avis, j'ai demandé des précisions.

**Monsieur le Maire** – Je vais vous répondre, mais dans cette salle tout le monde a en tête la réponse, tout le monde voit le chantier bloqué depuis plusieurs mois. Il ne faut pas être grand clerc.

**Monsieur BERGER** – Si vous aviez écouté ce que j'ai dit.

**Monsieur le Maire** – « Suite aux retards subis par le chantier, les accords de principe de 2009 de la CDC sont devenus caducs. Le 11 octobre 2011, la société foncière Habitat et humanisme a donc sollicité la ville en vue de renouveler la garantie communale pour le même montant, mais aux conditions actuelles de marché », puisque les conditions qui avaient été faites en 2009 par la CDC sur la base d'un marché financier sans doute plus porteur, sont devenues caduques à cause des retards pris sur le chantier. Le montant ne change pas, seulement les conditions, et j'imagine donc qu'il s'agit

du taux d'emprunt. Le CDC pour le PLAI est sur 40 ans avec un taux annuel de 0 % et une double révisabilité non limitée. Les conditions du prêt changent, mais le montant reste identique.

**Monsieur WALDTEUFEL** – Le seul élément qui change n'est pas mentionné dans la délibération, il s'agit du taux du livret qui a changé au cours de cette période.

M. BERGER, je voulais ajouter que je me souviens fort bien de votre demande concernant le détail d'une des lignes du plan de financement et qui concerne une dépense intitulée « frais divers ».

Je l'ai reçue cet après-midi, et je suis confus de ne pas vous l'avoir envoyée, et je peux vous lire la liste des rubriques : frais de notaire, taxe de raccordement d'égout, taxe foncière, assurance dommage ouvrage, frais divers, géomètre, sondage de sol, bureau Qualitel, branchement EDF, référé préventif. Le total représente à l'euro près, 110 194 euros. Je vous donnerai cette liste, car vous êtes bienvenue à tout connaître.

**Monsieur ARTINIAN** – Lors du précédent examen de cette garantie communale en 2009, nous avons déjà voté favorablement à ce projet qui nous semble très intéressant et nous le referons. Nous voulions vous rappeler que nous vous avons demandé de veiller à une certaine rotation dans les logements, et nous réitérons cette demande.

**Monsieur le Maire** – Le principe même de ces maisons relais est la rotation. Le mot relais est clair, il ne s'agit pas de studios dans lesquels les personnes vont s'installer de manière pérenne. Ils sont prévus pour des personnes qui ont rencontré des difficultés, qui ont retrouvé un travail et qui sont en train de se réinsérer, mais qui n'ont pas accès au logement malheureusement dans de bonnes conditions, à cause de la crise du logement qui sévit en Ile-de-France et qui porte le délai moyen d'obtention d'un logement à 3, 4 ou 5 ans.

Avec ces appartements relais, les personnes sont prises en charge, accompagnées, aidées, bénéficient de la présence d'un gardien accompagnateur qui s'appelle un « maitre ou maitresse de maison ». L'objectif est qu'au bout de 2, 3 ou 4 ans, elles puissent être relogées dans un logement normal. Dès que la personne accompagnée a assez d'ancienneté pour obtenir un logement, elle sort de la maison relais.

**Madame QUILLERY**- Je souhaite avoir des précisions sur le déroulement des travaux. Quand vont-ils reprendre ? Un nouvel entrepreneur a-t-il été désigné ? Les riverains sont forts mécontents de l'arrêt de cette construction et vous en ont fait part par courrier. Cela entraîne des nuisances importantes.

**Monsieur le Maire** – Les riverains sont mécontents, et ont raison. Nous sommes également mécontents, Habitat et humanisme, tout le monde est mécontent. L'entreprise a fait faillite. Habitat et humanisme a donc dû trouver une nouvelle entreprise qui doit redémarrer le chantier prochainement, fin décembre début janvier. Nous espérons que l'entreprise choisie tiendra ses engagements. Les travaux doivent durer 6 mois et le chantier devrait être livré à l'été.

La ville ne maîtrise pas ce chantier. Habitat et humanisme est une association indépendante.

**Mme QUILLERY** – Inaudible, propos hors micro...

**Monsieur le Maire** – Bien sûr, mais vous savez lorsqu'un particulier réalise son pavillon et que le chantier s'arrête parce que l'entreprise fait faillite, ou pour une autre raison, la ville n'est pas responsable. Nous suivons l'affaire, nous avons posé la question à Habitat et humanisme et je vous transmets cette réponse.

La proposition est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

#### **Question n° 15 de l'ordre du jour**

**Attribution d'une subvention d'équipement à l'OPH Clamart Habitat d'un montant de 1 229 751,80 euros destinée à financer la construction de 54 logements sociaux en financement 43 PLUS et 11 PLAI situé 4/16, rue de Bièvres à Clamart**

**Monsieur le Maire** – Il s'agit d'un dispositif qui permettra de bénéficier de subventions.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La proposition est adoptée à la majorité (5 voix contre, 1 abstention).

**Question n° 16 de l'ordre du jour**

**Approbation de la nouvelle convention pour l'accompagnement selon la démarche cinquième combustible et du Protocole d'accord SIGEIF/EDF/COLLECTIVITE pour l'efficacité énergétique et la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).**

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Question n° 17 de l'ordre du jour**

**Approbation de la convention portant superposition d'affectations sur partie du domaine public de voirie en surface de la Commune de Clamart au profit du service public de location de véhicules électriques en libre-service « Autolib' » dont la gestion relève de la compétence du syndicat mixte Autolib' et portant sur la contribution de la Communauté d'agglomération Sud de Seine aux dépenses d'investissement du syndicat mixte Autolib'.**

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**Madame JEROME** – Merci, Monsieur le Maire, mon intervention sera une raison de plus de faire détester mon groupe, et moi personnellement par mes camarades.

Mon groupe va voter contre cette délibération pour être en cohérence avec le vote effectué à Sud de Seine. Je vais vous expliquer pourquoi.

Autolib' est un projet de substitution de la voiture par la voiture - c'est malin - pour des personnes qui n'en ont pas, ou pas assez. Il est vrai que dans un couple, en général, quand il n'y a qu'une seule voiture, c'est l'homme qui l'utilise. Ce projet est aussi fait pour des personnes qui ont les moyens de s'acheter, ou non, des voitures. Nous ne pouvons pas le vérifier. Ce projet devait proposer des voitures à des tarifs dits attractifs. Je ne vous précise pas tous les abonnements, une formule un an, une formule sept jours, une formule découverte 24 heures. L'ensemble est soigneusement élaboré à partir d'études marketing qui fabriquent des artéfacts d'utilisateurs et de comportements de consommation qui n'existent pas dans la réalité.

Nous pourrions revenir longuement sur ces présupposés de ces projections marketing, demander des études fines pour comparer les tarifs des abonnements à ceux des transports en commun, en fonction des quantités, des fréquences, des natures des trajets ou encore de la météo, en commandant d'autres pour être sûrs que tous les utilisateurs potentiels sont prêts à abandonner la possession propre de cette figure de progrès, d'indépendance et de liberté qu'est censée représenter la voiture.

Nous pourrions aussi recalculer les arguments pour ne pas dire tout et son contraire, comme le fait de dire que l'on peut se passer de voiture, car on ne l'utilise que pour les petits trajets, mais la vanter pour ces mêmes trajets sous prétexte qu'ils sont dans le cadre d'Autolib'.

Je me contenterai de revenir sur quelques points plus pratiques. Autolib' représente un coût important, même s'il est en principe largement assumé par le groupe BOLORE, pas par altruisme, mais pour réaliser une grosse publicité et une double expérimentation :

- tout d'abord, la « blue car » électrique, c'est-à-dire une voiture qui émet moins de gaz toxiques, mais pas moins de CO2. En effet, le bilan global montre que la « blue car » émet autant qu'une petite voiture, elle est électrique, donc nucléaire. Elle provoque donc des pollutions, des accidents, des déchets ingérables. Là, tout de suite, c'est moins drôle, mais « chut », silence, lobby nucléaire, en France les nuages s'arrêtent aux frontières ;
- ensuite, la batterie lithium métal polymère, pas la batterie lithium fer phosphate, qui elle serait effectivement tout à fait écolo et non dangereuse. Celle-ci est réputée non inflammable, pourvue d'une autonomie supérieure, mais au lithium, extrait d'Amérique du Sud, en Bolivie, par le groupe BOLORE, dans des conditions qui contreviennent à toutes les règles de transparence, d'équité économique, de reconnaissance des droits des travailleurs et de préservation des ressources naturelles non renouvelables. Mais là aussi, « chut », BOLORE est un bienfaiteur de l'humanité, demandez aux Camerounais et aux journalistes

d'investigation.

Autolib' constitue aussi un modèle économique aléatoire et fragile basé sur 100 000 abonnés au bout de trois ans et 9 utilisateurs par jour et par voiture, soit environ 9 heures d'utilisation journalière par véhicule. Ce modèle économique ne prévoit ni les coûts liés au vandalisme – et nous avons vu avec Vélib' le montant que ce coût peut atteindre – ni ceux relatifs aux réparations simples, ou encore un scénario inférieur aux 9 heures d'utilisation journalière escomptée.

Autolib' représente aussi des incertitudes et des surcoûts potentiels, car le réseau électrique local n'est pas toujours prévu pour supporter que l'on recharge rapidement plusieurs véhicules en peu de temps. ERDF s'en inquiète. On peut même se demander pourquoi choisir un système qui va nécessairement augmenter la consommation électrique au moment où l'on s'engage à réduire la part du nucléaire de 20 %.

Les incertitudes portent également sur le système de réapprovisionnement des stations vides : des camions poids lourds ou des employés conduisant les voitures ? Nous ne savons pas, mais dans tous les cas, un trafic supplémentaire est garanti.

Autolib' représente des dizaines de kilomètres de voirie réservée à la voiture, alors que nous peinons à en aménager quelques un pour les piétons et les circulations douces.

Tout cela pour quoi ?

Pour qu'à terme, cela fasse baisser le parc automobile privé – nous dit-on – de plus de 22 000 véhicules en Ile-de-France.

Nous attendons de voir. Déjà que c'est toute une révolution d'expliquer aux habitants qu'ils ne pourront plus garer leurs trois véhicules personnels devant leur domicile.

Et puis, vive les personnes à mobilité réduite qui ont toujours bon dos quand il faut revendiquer.

Comme nous le disons souvent, les écolos, s'ils respectent les personnes à mobilité réduite pour circuler en voiture, on serait largement tiré d'affaire.

Autre bénéfice supposé : la création d'emplois. J'ai contrôlé ce soir avant de venir et constaté que le syndicat mixte ne dit pas combien d'emplois seront créés, ni quelle sera la nature de ces emplois, ou les conditions de travail, les types de contrat, les rémunérations, etc. Nous n'en savons rien. Les créations d'emploi supposées ne sont pas chiffrées.

Il est vrai qu'à côté des 350 000 emplois que créeraient de véritables politiques publiques d'isolation et de développement des énergies renouvelables ou des 680 000 emplois que nous pourrions créer en réduisant réellement de 30 % nos émissions de CO<sub>2</sub>, c'est intéressant.

Décidément, Autolib' a tout de la fausse bonne idée, ou plutôt de la véritable imposture. Comme si nous avions besoin de voitures électriques et de BOLORE pour prêter ou partager un véhicule que nous n'utilisons pas tous les jours, entre voisins, entre amis, gratuitement, et tout simplement.

D'ailleurs, le programme de notre majorité – sauf erreur de notre part – prévoyait des systèmes d'autopartage, bien plus intéressants du point de vue social et environnemental. Alors, que vont devenir ces propositions programmatiques ?

Sur ce dossier donc, il n'y aura pas de caution écologiste. Mon groupe votera contre cette délibération à Clamart, comme il l'a fait à Sud de Seine. En attendant, nous attendons toujours de véritables mesures qui permettraient la réduction effective de l'usage de la voiture, de véritables mesures de réduction d'émission de gaz à effet de serre, de véritables politiques sociales et environnementales à la hauteur des enjeux, alors qu'aujourd'hui le GIEC publie un nouveau scénario catastrophe du changement climatique. Je vous remercie.

**Monsieur DELOM** – Je ne résiste pas à cette prise de parole, car je vais utiliser Molière : « Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ». C'est cela. Nous avons une idée tout à fait innovante et qui va, je l'espère – je l'avais d'ailleurs proposée dans mon programme municipal – avoir un effet sur le nombre de véhicules possédés, en particulier les deuxièmes véhicules possédés par les ménages. Cela va dans le sens de ce qui est recherché, à savoir éviter et limiter l'émission de gaz à effet de serre. Cela va également éviter aux ménages de s'endetter lorsqu'ils achètent des véhicules. Cela va également dans le bon sens, car permet de payer uniquement le service rendu. C'est certainement l'une des évolutions de la voiture, et je pense qu'il en existera sur d'autres typologies de biens de consommation et de service.

Or, j'entends une intervention qui nous explique qu'il ne faut pas cette solution, car elle aurait une influence sur la consommation d'électricité. C'est une réalité, mais toute politique qui permettra de passer d'une énergie à émission de gaz à effet de serre, vers une énergie sans émission de gaz à effet de serre se tournera vers l'électricité, qui est la seule à le permettre.

Je veux bien tout. Je constate qu'il y a quelques années les Verts nous disaient : « Attention, la planète subit l'attaque des émissions de gaz à effet de serre, la planète est en train de se réchauffer, le réchauffement climatique est la priorité ».

Je pense effectivement que c'est une priorité. Nous commençons à voir un certain nombre de phénomènes inquiétants y compris dans notre pays, comme ce qui s'est passé dans le sud de la France il y a quelques semaines et quelques mois. Nous pouvons imaginer qu'il existe un lien avec le réchauffement climatique.

Nous allons justement dans le bon sens avec cette proposition, et les Verts nous expliquent qu'il ne faut surtout pas la mettre en œuvre.

Je vous ai déjà dit avoir constaté qu'un mot semble vous épouvanter et vous donner des boutons : le mot voiture.

Alors, appelez-le comme vous voulez, non plus voiture, mais véhicule.

Il s'agit d'un véhicule partagé qui apportera un bénéfice à la population francilienne dans son ensemble, je le crois. Ce projet se déploie à l'échelle régionale, contrairement à Vélib', ce que nous avons regretté. Je me demande ce qu'il faut faire pour vous plaire. Je pense qu'il va falloir ramper, marcher, je ne sais pas, mais je vous fais remarquer que lorsque les hommes marchent et rampent ils émettent des gaz à effet de serre. Je pense donc que vous voulez éradiquer la planète des hommes. Je ne sais pas ce qu'il faut faire.

**Monsieur AUBINEAU** – Excellent ! Monsieur DELOM, des éléments de votre discours m'ont bien plu. Je vais intervenir sur deux points qui me paraissent importants. Le premier point est que ce projet est une idée nouvelle qui peut arranger de nombreux Clamartois qui n'ont pas les moyens de disposer d'une voiture à l'année, car une voiture coûte cher, environ 4 000 euros par an. Des procédés d'abonnement existent. Je pense qu'il faut développer cette nouvelle idée.

Le deuxième point porte sur le nucléaire. Je vais te dire ce que je pense Vanessa. Vous n'avez pas peur d'oublier de parler du nucléaire pour faire un accord avec les socialistes, pour avoir des circonscriptions, et tout cela en combattant le Front de gauche et non la droite.

**Monsieur le Maire** – Le débat dérape un peu. Revenons à Autolib' et oublions les accords électoraux qui ne sont pas encore totalement finalisés, rassurez-vous.

**Monsieur RAMOGNINO** – Il est certain que sur ces questions, nous avons parfois du mal à suivre la cohérence politique de nos amis Verts, mais sur le fond, je pense que nous devons séparer deux éléments. Pour ma part, et dans le parti politique auquel j'adhère, nous sommes favorables à une sortie du nucléaire à un horizon donné. Cela ne me pose aucun problème. Par contre, effectivement, je pense que la voiture électrique est un horizon à développer, car les besoins en circulation automobile en proche banlieue resteront encore de nombreuses années et toutes les expériences qui permettent de développer ces voitures électriques avec les installations et branchements afférents nous feront avancer dans des systèmes de circulation non polluants. La voiture électrique est un système de circulation non polluant et j'y suis favorable.

Je suis pour un système produit en France avec des produits français qui permettra de développer l'économie verte française et les emplois français. Je me félicite que les socialistes défendent ce projet qui est à la fois écologique.

Mme JEROME, vous avez pu développer assez longuement vos arguments, permettez que nous le fassions également. Je vous remercie.

**Madame CHAPPEY** – Mon intervention ne portera pas sur un débat politique. Je voulais simplement poser une question. Je trouve ce projet merveilleux, mais je trouve qu'il existe très peu de bornes de recharge électrique.

**Monsieur le Maire** – Sur chacune des stations, il y aura la possibilité de recharger d'autres véhicules. Avec un système de carte bleue, si vous avez une voiture électrique vous pourrez vous connecter. Il y aura une borne de recharge supplémentaire pour les véhicules électriques. Il est vrai que ce système devra se développer dans les parkings publics, etc., car si les véhicules électriques se développent il sera nécessaire que les personnes qui ne sont pas en pavillon aient des possibilités de recharge.

**Monsieur GAZEILLES** – Merci Monsieur le Maire. Je ne reviendrai pas sur l'accord Verts PS, mais je rappellerai que si vous ne souhaitez pas ce type d'accord, il faudra que vous mettiez davantage de proportionnelle dans les élections. Cela évitera ces préalables. Le fait que les Verts représentent 10 % de l'électorat et qu'ils ne disposent que de 1 % de députés est une injustice. Cette situation est injuste pour tous les petits partis.

Concernant le débat qui nous occupe aujourd'hui, j'entends les propos de M. DELOM selon lesquels

nous avançons, nous créons un véhicule propre et non polluant. Nous sommes vraiment dans une forme de rêve. La réalité est différente. Selon les statistiques d'empreinte écologique de la production électrique française qui n'est pas seulement nucléaire, car nous importons de l'électricité génératrice de gaz à effets de serre. Compte tenu des pertes en ligne, etc, la production électrique française est d'environ 200 grammes de CO2 par kilowattheure ce qui se traduit lorsqu'on remplit d'électricité sa voiture électrique par l'équivalent d'un peu moins de 100 grammes par kilomètre. Ceci correspond à une petite voiture thermique.

**Monsieur FAYOLLE** – J'ai entendu beaucoup d'incertitudes dans le propos de Mme JEROME : « On ne sait si ça va faire ça, si ça va faire ci, donc on ne fait rien ». Avec cette logique on ne fait pas grand-chose. Je trouve cette position dommage, et je regrette d'avoir ce débat au sein du conseil municipal.

**Madame REMY** – Je rejoins M. DELOM. Je pense que le problème vient du mot voiture, car nous n'avons que deux représentants du groupe des Verts. Mais, quand vous êtes tous présents, vous détenez tous un ordinateur, qui comporte du lithium, fonctionne à l'électricité, car je ne pense pas que vous disposiez d'une éolienne virtuelle clamartoise. Dans votre logique il faudrait utiliser le papier et le crayon. Or, à ma connaissance vous nous envoyez des mails pendant les réunions. Je pense que vous utilisez aussi des antennes relais, à moins que vous ne communiquiez par onde cérébrale. Je pense donc que votre problème vient du mot « voiture » quelle que soit la source d'énergie utilisée.

**Madame JEROME**– Je voulais préciser que nous sommes quatre élus Verts présents, et non pas deux. La position du groupe des Verts a été exprimée. Je pense qu'il ne faut pas se leurrer sur l'avenir. Les grands enjeux portent sur des modes de vie futurs totalement différents de ceux actuels, car nous allons manquer d'énergie. Ne pensons pas que nous pouvons continuer ainsi en remplaçant quelques voitures électriques, qu'elles soient ou non en libre-service. L'enjeu est beaucoup plus vaste. Nous manquerons de ressources énergétiques, mais également de matériaux.

Quant aux batteries, M. RAMOGNINO nous disait qu'il fallait qu'elles soient françaises, mais les matières premières viennent de l'étranger, et sont aussi en quantité limitée comme le pétrole, ou le reste.

Ce projet est un pari, prenons-le, je comprends que Paris et les villes de la communauté d'agglomération jouent ce pari. Peut-être que l'objectif recherché, à savoir que les familles abandonnent leur deuxième voiture et utilisent l'Autolib' réussira, mais il ne répond pas selon nous aux enjeux, et n'est pas réalisable, car les matières premières et énergétiques sont en quantité limitée et nous en manquerons. Nous voudrions contourner cette perspective, même si nous comprenons que certains la choisissent.

**Monsieur GAZEILLES** – Je voulais préciser à Mme REMY que je suis abonné chez ENERCOOP, producteur d'électricité 100 % renouvelable par l'éolien, l'hydroélectrique. Je rejoins Mme POIRIER sur le fait qu'Autolib' est l'absence d'acceptation d'une forme de décroissance de notre gaspillage énergétique y compris en matière de voitures.

**Monsieur SEYLER** – Je pense que personne n'a dit que cette solution était parfaite et allait régler toutes les questions énergétiques qui nous sont posées. D'ailleurs, si certains ont des solutions, qu'ils les donnent, car je pense que nous n'avons pas la science infuse.

Je pense que la tenue d'un grand débat national sur la politique énergétique s'impose. Les accords conclus sur le nucléaire posent la question de savoir ce que l'on doit faire après le nucléaire. Un débat national est donc nécessaire sur cette question. Si vous connaissez une énergie qui a la même efficacité et qui est aussi durable que le nucléaire, faites-moi signe.

Ne me dites que l'énergie éolienne a la même efficacité. Ne me dites pas que les énergies photovoltaïques vont tout remplacer.

Je n'ai pas fini. Je finis ce que j'ai à dire, je ne t'ai pas interrompu. Je ne dis peut-être pas ce que tu as envie de dire, mais je dis ce que j'ai à dire.

**Monsieur le Maire** – N'oubliez pas que nous sommes filmés par l'UMP.

**Monsieur SEYLER** – Je veux dire que tout ce qui va vers la réduction de l'utilisation de la voiture, même si l'impact est petit, doit être tenté. J'ajoute que le dossier Autolib' n'est pas seul, il complète le dispositif Vélib' et la question de l'utilisation des vélos et de la possibilité de circuler en vélo, la question des transports en commun. Je pense que la plus grosse lutte à mener porte sur la question des transports en commun, car ils peuvent régler de nombreux problèmes.

Tous ces axes constituent un ensemble que nous mettrons en place. Je pense que pour certaines personnes l'Autolib' peut supprimer un véhicule, si l'utilisateur dispose d'une carte annuelle de transport en commun et qu'il peut utiliser un véhicule ponctuellement. Chacun a son avis sur cette question.

Je pense qu'il n'est pas possible de prôner d'un côté des solutions alternatives, et de refuser les solutions qui sont proposées au prétexte qu'elles émanent de BOLORE ou autre. Je ne suis pas avec BOLORE, je ne l'aime pas plus que cela, surtout depuis qu'il a permis à M. SARKOZY de bénéficier de quelques vacances du côté de Malte. Mais, ce n'est pas la question.

La question est : que fait-on ?

Je pense que nous avons une occasion de solution alternative à tenter. Peut-être que dans dix ans nous constaterons qu'elle n'a rien apporté, ou qu'elle contribue à améliorer de 10 % la situation. Nous verrons. Mais nous devons avancer. Si à chaque avancée, nous bloquons au prétexte que la solution vient de BOLORE ou d'un autre, cela ne peut aller, d'autant plus qu'il y aurait à dire sur beaucoup de personnes. Je ne vais pas plus loin.

**Monsieur WALDTEUFEL** – Je trouve que cet acharnement des Verts sur Autolib' est disproportionné, d'autant qu'il s'agit d'une solution marginale qui fonctionnera peut-être, ou peut-être pas. Il s'agit d'une expérience et nous avons besoin de mener des dizaines et des dizaines d'expériences avant de trouver des solutions qui fonctionnent.

Il existe pourtant des enjeux tellement plus lourds.

De l'autre côté de la frontière, les Allemands ont décidé d'arrêter leurs centrales nucléaires.

Pourquoi pas !

Mais, dans le même temps, ils ont décidé de construire dix centrales au charbon de 1 gigawatt chacune. Je suis accablé par cette solution. Je considère qu'elle est une catastrophe. C'est la catastrophe de la prochaine décennie.

Alors, je vous implore de vous mobiliser sur un sujet qui en vaut la peine. Mobilisez-vous contre cela.

Sortir du nucléaire, d'accord, mais à condition que l'on n'utilise pas un centigramme de carbone en échange. Il n'est pas possible de faire autrement.

**Monsieur le Maire** – Merci, M. WALDTEUFEL pour cette précision utile.

**Monsieur GAZEILLES** – Je rappelle que les Verts ne sont pas au pouvoir en Allemagne, et que ce ne sont pas les Verts qui font la programmation énergétique.

**Monsieur le Maire** – Vous êtes filmés, je vous le rappelle, alors souriez à la caméra, celle de l'UMP est encore là, celle du Front national est partie, soyez attentifs !

Concernant le débat sur Autolib', je pense qu'il ne faut pas faire croire que ce système va révolutionner les transports en Ile-de-France. 52 milliards d'euros ont été mis sur la table par l'ensemble des partenaires, État, département, région, pour améliorer et développer les transports en commun en Ile-de-France. Il faut retenir cet engagement. Autolib' représente quelques millions d'euros d'argent public pour apporter un petit plus. Nous allons mettre en circulation 3 000 ou 4 000 véhicules électriques qui vont remplacer une quinzaine de milliers de véhicules classiques. Cette solution n'est pas révolutionnaire lorsque nous savons qu'il existe 5 ou 6 millions de véhicules qui circulent en Ile-de-France tous les jours.

Il s'agit d'un petit plus visant à amorcer un mode de fonctionnement différent autour de la voiture. L'objectif est d'aller vers un partage de la voiture, vers des voitures électriques moins polluantes, nous ne pouvons pas dire le contraire.

Quant à la question de l'énergie, nous aurons un débat au moment de l'élection présidentielle qui a déjà commencé sur ce point. Chacun pourra s'exprimer et faire des propositions en matière d'énergie, mais nous ne pouvons pas faire un amalgame entre Autolib' et les centrales nucléaires, car le raccourci serait facile à faire.

Soyons raisonnables. Autolib' représente un petit moyen supplémentaire pour développer les transports partagés, les véhicules électriques en Ile-de-France et qui n'a pas vocation à lui tout seul à régler les problèmes de circulation en Ile-de-France. J'espère qu'il permettra aux familles de ne plus avoir à acheter un deuxième véhicule et qu'il pourra bénéficier à tous.

La proposition est adoptée à la majorité (6 voix contre).

#### Question n° 18 de l'ordre du jour

##### Autorisation de déposer une déclaration préalable pour les travaux d'aménagement de la crèche du Soleil Levant.

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des questions ? Des oppositions ?

**Monsieur GAZEILLES** – Je rappelle que lorsque nous partons sur des logiques de VEFA, car il s'agit d'un équipement public crèche, mais initialement prévu pour une autre activité, l'usage du chauffage électrique pour les parties qui ne sont pas sensées rester dans le domaine public n'est pas un bon choix. Cela nous ramène au débat précédent. Cette crèche sera chauffée avec du chauffage électrique, ce qui n'est pas excellent en termes de confort, et ce qui n'est pas une bonne solution en matière de consommation d'énergie.

**Madame MORGERE** – Puisqu'il faut reprendre le débat que nous avons déjà eu en commission, je souligne que cet immeuble sera, comme les immeubles de Clamart Habitat réalisés récemment, un bâtiment BBC et la consommation électrique sera très minime.

**Monsieur GAZEILLES** – Pardonnez-moi, mais je ne peux pas laisser dire cela. Il s'agit d'une consommation d'énergie primaire et le mode d'énergie choisi a un impact sur le type de construction. En l'occurrence, choisir du chauffage électrique impose d'isoler davantage, ce qui n'a pas été fait puisqu'initialement ce n'était pas prévu. Je maintiens que nous serons « hors des clous » sur ce point.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Question n° 19 de l'ordre du jour

##### Demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour les travaux de construction de 2 groupes scolaires et du centre de loisirs dans le cadre de la restructuration des équipements du Campus Trivaux Garenne

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Question n° 20 de l'ordre du jour

##### Demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine dans le cadre de la restructuration de l'école élémentaire des Rochers

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Question n° 21 de l'ordre du jour

##### Cession de trois laveuses compactes de voiries – Approbation de la cession des véhicules et de leur sortie de l'actif de la Ville de Clamart.

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Question n° 22 de l'ordre du jour

##### Marché pour la fourniture de trois laveuses (cuve 5m<sup>3</sup>) compactes destinées au nettoyage de la voirie de la ville de Clamart – Marché fractionné – Autorisation de Monsieur le Maire à signer le marché

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Question n° 23 de l'ordre du jour

Marché relatif à la fourniture de carburants auprès de stations distributrices à l'aide de cartes accréditatives pour les véhicules et engins des services municipaux – Marché unique – Autorisation de Monsieur le Maire à signer le marché

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Question n° 24 de l'ordre du jour

Marché relatif à l'organisation des séjours de vacances (hiver, printemps, été) en direction des enfants âgés de 4 à 11 ans – 6 lots – Autorisation de Monsieur le Maire à signer le marché – Lots 1, 2, 3 4, 5, et 6.

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Question n° 25 de l'ordre du jour

Autorisation de Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 de prolongation du marché pour les lots n°2 « volailles lapins gibiers frais et surgelés », n°3 « charcuterie », n°6 « produits de la mer ou d'eau douce frais réfrigérés surgelés ou congelés » et n°13 « Pâtisserie biscuiterie ; les avenants n°2 de prolongation du marché pour les lots n°1 « viande fraîche bovine ovine et de porc » n°8 « Produits surgelés », n°9 « Beurre, lait, œufs, fromages et ovo produits » et n°19 « boissons » ; les avenants n°3 de prolongation du marché pour les lots n°7 « Fruits et légumes frais, légumes 4<sup>ème</sup> gamme, pommes de terre cuites sous vide », n°10 « Epicerie ».

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Question n° 26 de l'ordre

Constitution du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire des rochers sise 43 rue Estienne d'Orves à Clamart (marché n°11/57) et élection de ses membres

**Monsieur le Maire** – En principe, la CAO attribue les marchés. Il vous est proposé de reconduire les mêmes membres que ceux de la CAO, mais une finesse juridique nous oblige, pour ce type de marché, à recréer un jury d'attribution. Ce jury ne va pas choisir la qualité architecturale du projet, mais il va choisir les entreprises, comme une CAO. Nous vous proposons de maintenir les mêmes membres.

Mme POIRIER, voulez-vous être remplacée par M. MEIER ?

Nous vous proposons donc un changement.

En titulaires, nous avons : M. DORMOIS, M. WALDTEUFEL, Mme POIRIER, M. DUBUT, Mme HUARD.

Il est proposé : M. WALDTEUFEL, le seul à rester, M. MEIER, Mme ROUX, M. SEYLER, Mme CHAPPEY.

**Monsieur BERGER** – J'aimerais savoir pourquoi les membres de l'opposition changent alors que nous n'avons pas été consultés pour savoir quel était le premier nom sur la liste. Nous souhaitons proposer nous-mêmes nos candidats.

**Monsieur le Maire** – Qui a proposé le changement ? Qui a mis ces noms ?

Seule Mme POIRIER est remplacée par M. MEIER, c'est plus simple.

Y a-t-il d'autres changements proposés ?

**Monsieur BERGER** – Je vous confirme que nous proposons en titulaire la candidature de Mme HUARD et en suppléante la candidature de Mme CHAPPEY.

**Monsieur le Maire** – Très bien, d'accord.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## AFFAIRES FONCIERES/URBANISME

### Question n° 27 de l'ordre

#### Vote du taux de la Taxe d'Aménagement

**Monsieur SEYLER** - Vous savez qu'une nouvelle loi prévoit de simplifier les taxes perçues dans le domaine de l'urbanisme et des dispositions pour densifier les constructions, notamment là où se trouvent les transports. Nous devons délibérer avant le 30 novembre dans tous les conseils municipaux pour établir la taxe d'aménagement sachant qu'elle remplace la TLE (taxe locale d'équipement).

Cette TLE s'élevait à Clamart à 5 % et nous vous proposons de porter la taxe d'aménagement à ce même taux de 5 %. Nous ne vous proposons pas de délibérer pour l'instant sur la question des zonages avec les zones de surdensification ou de sous-densification. Nous aborderons cette question en 2012 en organisant un groupe de travail.

Si nous ne délibérons pas, nous sommes dans l'obligation d'appliquer la taxe minimale c'est-à-dire 1 % ce qui représenterait un manque à gagner important puisque la TLE est à 5 %.

Toutes les villes des Hauts-de-Seine ont délibéré et porté cette taxe à 5 % dans la majorité des cas.

Il faut noter que la loi prévoit des zones de surdensification et sous-densification. Elle a été votée par le gouvernement actuel, c'est-à-dire un gouvernement de droite et aucune ville des Hauts-de-Seine - pourtant de nombreuses sont de droite - n'a appliqué les aspects de la loi portant sur la surdensification et la sous-densification.

Je le fais remarquer, mais je ne suis pas le seul. L'État l'a aussi fait remarquer lors d'une réunion récente à la préfecture dans le cadre de la commission urbanisme.

Il est assez « marrant » de constater que des lois sont votées pour imposer des règles qui ne sont pas appliquées localement par les maires qui soutiennent la majorité qui les vote. Cette situation est surprenante, et nous avons eu un débat avec des villes comme Anthony, Suresnes. Pour ces villes, il n'est pas question de mettre en œuvre ces nouvelles règles.

Cela veut dire que des lois sont votées dans une optique d'affichage, et ensuite elles ne sont pas appliquées.

Pour ce qui concerne Clamart et cette délibération, il s'agit seulement de voter la taxe d'aménagement et la valeur forfaitaire de taxation des emplacements de stationnement.

En 2012, nous organiserons une réflexion globale sur l'ensemble de cette loi dans le cadre d'un groupe de travail.

**Monsieur KEHYAYAN** – Je vous remercie, Monsieur le Maire. Effectivement, M. SEYLER a rappelé les termes de la loi s'agissant de la transformation de la TLE en taxe d'aménagement et de la problématique des parkings.

Le texte réglementaire est très clair et l'exposé du rapport indique, concernant les problèmes de stationnement, un montant pouvant varier de 2 000 euros à 5 000 euros.

Vous avez fait le choix du montant maximum de 5 000 euros et nous nous apercevons que dans de nombreux cas d'aménagement, notamment pour les particuliers, nous imposons deux places de stationnement, ce qui a pour conséquence, au vu de ce rapport, de les taxer à hauteur de 10 000 euros en plus de la taxe d'aménagement de 5 %. Je pense qu'il aurait été plus judicieux sur cette thématique de partir sur le montant minimum pour les stationnements.

Je souhaite savoir si vous êtes prêts à revenir sur ce point, et en fonction de votre réponse nous vous donnerons notre position de vote.

**Monsieur le Maire** – Je ne sais pas, je ne connais pas assez le dossier. Il demande une expertise

notamment sur les conséquences financières pour la ville.

**Monsieur GAZEILLES** – Je m'étais posé la même question, mais pas pour les mêmes raisons. Autant il me paraît tout à fait logique de faire payer les personnes qui utilisent des voitures, même si ces constructions sont imposées dans le cadre du PLU - au-delà de 75 m<sup>2</sup>, 2 places sont demandées ce qui représente une somme de 10 000 euros.

Par contre, le point injuste, mais sur lequel il ne semble pas possible d'envisager des modifications, concerne les personnes qui ne veulent pas avoir de voiture et qui se trouvent imposées d'une taxe sur la création de parking dont elles se passeraient volontiers.

Pour les personnes qui utilisent les voitures, il me semble assez logique de les faire contribuer.

**Monsieur SEYLER** – Je demande à vérifier, car on me dit qu'il s'agit de 5 % des 5 000 euros, ce qui amène à 250 euros. Cependant, je suis allé en formation sur cette question et j'avais retenu l'aspect forfaitaire à 5 000 euros, car je m'étais fait la réflexion pour une personne disposant de deux places.

Nous allons vérifier, car effectivement la différence entre les 250 euros ou les 5 000 euros est conséquente.

**Monsieur le Maire** – Nous allons suivre les points de l'ordre du jour et nous reviendrons sur cette question quand M. SEYLER aura expertisé

#### **Question n° 28 de l'ordre**

**Cession de l'ensemble immobilier sis 11, 11bis et 11ter rue de Bièvres à Clamart au profit de CLAMART HABITAT.**

**Monsieur le Maire** - Y a-t-il des questions ? Des oppositions ?

La proposition est adoptée à la majorité (5 voix contre).

#### **Question n° 29 de l'ordre**

**Cession au profit de l'Office HLM France Habitation du terrain bâti sis, 10 rue de Châtillon à Clamart.**

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des questions ? Des oppositions ?

La proposition est adoptée à la majorité (5 voix contre, 1 abstention).

#### **Question n° 30 de l'ordre**

**Cession au profit de la copropriété du bien sis 16 avenue Jean Baptiste Clément à Clamart – Résidence le Vignoble du lot de copropriété n° 103**

**Monsieur le Maire** – Il s'agit d'un local en sous-sol qui appartenait à la ville dans un immeuble privé, nous ne savons pas pourquoi, dans le cadre de la ZAC n°2 dite Pierre CORBY que la ville a obtenu ce local peut-être au titre des locaux résidentiels, mais qui n'en a aucune utilité. C'est un sous-sol sans fenêtre et difficile d'accès. La copropriété est disposée à le racheter pour en faire un lieu de stockage ou une cave pour la copropriété. Après une négociation difficile, M. SEYLER a réussi à obtenir 55 000 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nous revenons au point n°27

### **Question n° 27 de l'ordre**

#### **Vote du taux de la Taxe d'Aménagement**

**Monsieur le Maire** – M. SEYLER vous nous confirmez qu'il s'agit de 5 % de 5 000.

**Monsieur SEYLER** – Oui.

**Monsieur le Maire** – M. KEHYAYAN adjugé ?

**Monsieur KEHYAYAN** – Nous ne sommes pas dans une vente aux enchères.

**Monsieur le Maire** – Tout à l'heure vous m'avez dit : « En fonction de la réponse, on votera, ou on ne votera pas ». À 250 euros, vous ne pouvez pas ne pas voter.

**Monsieur KEHYAYAN** – Vous me prenez au mot, mais de toute façon nous allons voter. S'agissant de la position, c'est autre chose, mais maintenant nous avons plus de précision.

**Monsieur BERGER** – Je précise que lorsqu'il y a des places de stationnement nous préférons qu'elles soient de préférence enterrées pour des raisons esthétiques, mais en ce qui concerne les particuliers il n'est pas possible de procéder à ce type de pratique. Je trouve dommage de taxer au maximum dans toutes les situations, et notamment les particuliers qui n'ont pas d'autre choix que de faire les places imposées par le PLU. Si l'on veut procéder de cette façon, nous devons revoir absolument le PLU afin d'accorder une plus grande souplesse dans le cadre des permis de construire et que l'on n'oblige pas les personnes qui n'ont pas de voiture ou qui n'ont besoin que d'une seule place à faire deux places. Cela ne paraît pas toujours pertinent. Vu les difficultés rencontrées pour se garer dans Clamart, je pense que les habitants ne sont pas idiots et que s'ils ont besoin de place, ils les feront.

En l'état, comme il n'y a pas de différenciation, nous nous abstiendrons.

**Monsieur le Maire** – M. KEHYAYAN nous avait laissé des espoirs.

**Monsieur SEYLER** – Je souhaite compléter les propos de M. BERGER. Nous avons réalisé les simulations entre la précédente TLE et la nouvelle TA et elles aboutissent au fait que pour les constructions privées, la TA va coûter moins cher aux constructions privées que la précédente TLE.

**Monsieur le Maire** – Encore une fois les élus se font avoir par l'État.

250 euros représentent une faible somme, surtout lorsqu'on a les moyens de construire une maison à Clamart.

La proposition est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

### **Question n° 31 de l'ordre**

#### **Clôture de la ZAC du quartier BOURGOGNE – Acquisition et classement au domaine public communal des aménagements publics**

**Monsieur le Maire** – Vous avez reçu le document. Avez-vous des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Question n° 32 de l'ordre**

**Demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour la réalisation d'une étude hydrogéologique portant sur deux périmètres délimités des quartiers Centre et Percy-Schneider et sur l'identification sur le reste du territoire communal du parcours du « ru de Clamart »**

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des questions ?

**Monsieur ARTINIAN** – Je tenais à me féliciter et vous féliciter également pour cette décision qui était demandée depuis bientôt plus de deux ans, notamment pour la partie Percy- Schneider et qui était aussi une recommandation du commissaire enquêteur lors de l'enquête sur la modification du PLU. Il s'agit donc d'une très bonne décision. Bravo pour cette étude hydrogéologique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Question n° 33 de l'ordre**

**Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Suppression de l'Emplacement Réservé n° 270 de la rue Perthuis**

**Monsieur le Maire** – Vous connaissez le dossier. Après discussion, nous avons réussi à obtenir un accord sur compromis avec l'association du quartier et la crèche sera réalisée : 72 berceaux, 15 logements. Nous allons lancer le processus de choix de l'architecte et en début d'année le jury sera réuni pour choisir l'un des quatre projets.

Nous supprimons l'emplacement réservé n°270 et ensuite nous ouvrons une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur l'opération rue Perthuis avec modification du programme. Comme cela a été dit pour 72 berceaux et 15 logements.

**Monsieur AUBINEAU** – La délibération stipule : « ... modifier ... la capacité de 60 berceaux » au lieu de 72. Par ailleurs, la délibération n'est pas assez précise sur l'espace vert de 3 000 m<sup>2</sup> ainsi que les 25 places de parking. Je voulais des précisions sur ces points.

**Monsieur GAZEILLES** – Dans le cadre de cette délibération, je voulais rappeler les souhaits de mon groupe concernant le cadrage des cibles de haute qualité environnementale en indiquant qu'un débat assez intéressant a été mené par M. SEYLER. La concertation a été fructueuse, d'où l'utilité de s'entendre pour mûrir des projets en écho aux propos tenus en tout début de conseil.

Les objectifs en énergie que nous souhaitons vivement soutenir sont les mêmes cibles que celles retenues pour le campus, c'est-à-dire une consommation inférieure à 35 kwh/an/m<sup>2</sup>, soit une consommation très faible pour permettre de réduire, d'une part, les productions de gaz à effet de serre et d'autre part, notre facture énergétique.

Concernant les écomatériaux que nous devons travailler pour éviter les risques inhérents aux produits toxiques, notamment pour les enfants dans le cadre de la construction des crèches, et éviter l'usage de menuiseries en PVC pour les cas d'incendie. La concertation et la réunion publique avaient largement fait écho à l'intérêt d'utiliser de l'ossature bois dans une logique de confort, de qualité et de lutte contre le changement climatique. J'espère que cette cible sera retenue.

Concernant les eaux pluviales, nous avons parlé d'un grand parc. Je pense qu'il serait intéressant de collecter entièrement les eaux pluviales et d'éviter tout rejet dans les collecteurs de façon à créer une citerne de stockage pour arroser les espaces verts sans utiliser l'eau courante, et ainsi pour réduire nos factures.

Lors de la dernière réunion publique, je crois que le cabinet avait relevé que la population était désireuse d'une logique très végétalisée avec un extérieur en mur végétal, notamment pour les riverains.

En dernier point, la question du stationnement avait été évoquée et je ne reviendrai pas sur l'intérêt ou non de développer 25 places de stationnement. Il y avait une contradiction sur ce point, certains riverains demandaient de nombreuses places pour faciliter le stationnement, d'autres y voyaient le risque de créer du trafic. Le coût de la place enterrée s'élève à 20 000 euros, pour un projet global de 500 000 euros. En période de difficultés financières pour tous, il est nécessaire de connaître ce coût.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** – 72 berceaux s'expliquent par 60 berceaux + 20 %. Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 précise que la capacité maximale pour une crèche est de 60 berceaux, mais que 20 % supplémentaires sont autorisés. Voilà un exemple de la finesse administrative française, on ne dit pas 72 berceaux, on dit 60 berceaux + 20 %.

Par ailleurs, le rapport mentionne 25 places de stationnement. Il est vrai que ces places coûtent cher. Comme nous réalisons 15 logements, nous pourrions construire seulement 15 stationnements. Pour apaiser les riverains, nous en construisons 25. Il est vrai que chaque parking va coûter de 15 000 à 20 000 euros, mais comme ils seront loués environ 1 000 euros par an, nous pouvons considérer qu'ils seront amortis dans 15 ou 20 ans, et qu'ensuite nous gagnerons de l'argent. Il s'agit donc d'un investissement financier.

Un espace vert public de 3 000 m<sup>2</sup> sera créé et arrosé par une citerne de récupération des eaux de pluie, comme nous le faisons systématiquement.

Concernant l'architecture bois, nous verrons les propositions des quatre architectes. Pourquoi pas ! Nous l'avons déjà fait dans la construction des logements rue des Roissy, mais cela n'a pas été simple de trouver la matière première. La crèche Normandie n'a pas été réalisée en ossature bois, mais en bardage bois, ce qui est différent.

Concernant les normes BBC, il faut savoir qu'elles sont différentes pour les écoles élémentaires et pour les crèches. Les crèches étant beaucoup plus chauffées, la consommation autorisée est plus importante, ce qui est normal. La crèche est chauffée à 22°, l'école à 19°. Forcément, la consommation sera supérieure dans les crèches. Nous mettrons peut-être des variantes, mais là nous sommes seulement à l'étape du choix de l'architecte. Dans l'appel pour choisir le constructeur, nous pourrions mettre des variantes d'isolation pour rechercher le maximum d'économies d'énergie avec un investissement raisonnable. Nous devons trouver un équilibre entre l'investissement sur l'épaisseur des murs, et les économies d'énergie attendues, pour obtenir un retour sur investissement. Nous le mentionnerons en variante ou en option dans l'appel d'offres pour les choix des entreprises amenées à construire le projet.

Le prochain rendez-vous est l'enquête publique et le choix de l'architecte en début d'année.

La proposition est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

#### **Question n° 34 de l'ordre**

**Demande d'ouverture d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération rue Perthuis – Modification du programme.**

**Monsieur le Maire** - Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

### **ARTISANAT/COMMERCE**

#### **Question n° 35 de l'ordre**

**Versement d'une subvention exceptionnelle de 19 850 euros au profit de l'association «Clamart Commerces Artisans» (anciennement Union des Commerçants et Artisans Clamartois), au titre du cofinancement associatif du programme d'animations commerciales de l'opération urbaine « pour une dynamisation concertée du commerce et de l'artisanat Clamartois » (2<sup>nd</sup>e tranche Fisac, juin 2007 - juin 2010)**

**Monsieur le Maire** - Y a-t-il des questions ?

**Monsieur BERGER** – Je souhaite formuler une remarque puis poser une question. Nous constatons qu'il est inscrit « subvention exceptionnelle de 19 850 euros ». En réalité, il ne s'agit pas d'une subvention exceptionnelle puisqu'on ne fait que rendre à l'association l'argent qu'elle a avancé. Ce n'est donc pas une subvention exceptionnelle, si ce n'est d'un point de vue purement administratif et comptable.

Ceci dit, je souhaite informer que nous avons eu des retours positifs des commerçants sur l'opération d'achat du matériel d'éclairage de Noël. Il faut s'en réjouir, et je voudrais savoir qui a eu cette initiative, M. DUBUT ou Monsieur le Maire.

**Monsieur DUBUT** – M. BERGER, vous le savez bien, obligatoirement Monsieur le Maire.

**Monsieur BERGER** – Vous avez conseillé à l'association d'utiliser ce dispositif. Je voulais savoir comment cela va se passer concrètement. Qu'avez-vous prévu ? Comment va fonctionner le mécanisme ? Il y a achat du matériel auprès de l'association qui paye la facture. Comment cela se passe avec le prestataire ?

**Monsieur DUBUT** – D'une façon très simple. Le prestataire a reçu 5 000 euros concernant sa première facture et qui ont été obtenus par les 55 euros demandés aux commerçants et collectés par l'association. Le solde de sa facture sera réglé au mois de décembre.

**Monsieur BERGER** – Comment avez-vous trouvé ce prestataire ? Le connaissiez-vous ?

**Monsieur DUBUT** – Je connais le prestataire depuis six ans. Si vous vous souvenez, nous avons déjà fait une opération de ce genre il y a six ans dans la rue piétonne. Je crois que nous avons 114 magasins qui ont bénéficié de cet éclairage.

**Monsieur BERGER** – L'association a-t-elle accepté immédiatement de procéder ainsi ? N'avait-elle pas d'autres projets ?

**Monsieur DUBUT** – Je ne pense pas que nous allons dialoguer tous les deux. Mme HUARD peut très bien vous expliquer comment l'association a réagi. Comme elle fait partie de cette association, je lui laisse la parole.

**Monsieur le Maire** – Mme HUARD vous avez la parole pour donner les réponses à votre responsable de parti.

**Madame HUARD** – Je ne prendrai pas part au vote.

**Monsieur le Maire** – Les commerçants à Clamart sont choyés et bichonnés et nous remerciant pour toutes les belles animations, comme le marché de Noël, les illuminations, Clamart sur glace, la magnifique rue semi-piétonne dont tous les commerçants sont très contents malgré les nombreuses manifestations avant les travaux. Maintenant, tout le monde est heureux et si nous disions que nous revenions à l'ancien système, ce serait la révolution.

Nous sommes très satisfaits de ce bon partenariat avec Clamart Commerces Artisans, et nous allons continuer à développer le commerce de proximité avec le FISAC et toutes les règles d'urbanisme qui nous permettent d'empêcher que les banques, les bureaux, les logements remplacent le commerce de proximité. Nous sommes très heureux de voir le commerce se développer.

Je crois même que certains, présents dans cette pièce, ont ouvert récemment ce qui est présenté comme un commerce, ce qui montre que le commerce se développe à Clamart. D'autant qu'avec les fêtes de Noël vous allez pouvoir offrir des petits santons, peut-être. Nous aurons le petit santon PEMEZEC, le petit santon SCHOSTECK.

La proposition est adoptée à l'unanimité (5 NPPV).

#### **Question n° 36 de l'ordre**

##### **Remise exceptionnelle d'un mois de redevance aux cinq commerçants du marché de la Fourche victimes d'un vol de matériel professionnel**

**Monsieur le Maire** – Il y a quelques années des commerçants ont été victimes d'un vol à la Fourche avec des problèmes d'assurance. Il est proposé d'indemniser une partie du préjudice en faisant un dégrèvement sur un mois de redevance.

Y a-t-il des oppositions ? Des questions ?

**Monsieur BERGER** – Nous avons débattu de cette délibération en commission. Les commerçants considèrent qu'il s'agit d'un premier pas et nous voterons favorablement à cette délibération. Toutefois, je considérerais qu'à partir du moment où nous partions du principe de l'indemnisation, il fallait indemniser à la hauteur supérieure du préjudice subi. Aujourd'hui, cela ne me semble pas être le cas, puisque nous parlons de 1 200 euros sur 5 900 euros de préjudice. Par ailleurs, nous relevons un problème d'équité dans l'indemnisation des commerçants puisque certains ont subi des pertes très importantes et d'autres des pertes beaucoup moins lourdes. Indemniser de manière uniforme et égalitaire des commerçants qui ont subi des pertes différentes ne me paraît pas être la solution la plus

optimum. Mais, comme cela représente un premier pas, nous en prenons acte et voterons favorablement.

**Monsieur AUBINEAU** – Je pense qu'il s'agit d'un geste « commercial » ou symbolique de la commune vis-à-vis des commerçants qui ont été cambriolés, mais je rappelle que les commerçants devraient être assurés. Comme vous le savez, M. BERGER, ils ne l'étaient pas et le geste symbolique de la commune est très bien. Il n'y en aura pas d'autres et sinon je ne voterai pas favorablement.

**Monsieur le Maire** – Les commerçants sont contents. Nous avons fait un geste parce que nous aimons nos commerçants, qui nous aiment bien également. Même M. BOYER va bénéficier de l'aide. Vous voyez donc que nous sommes très ouverts et que nous ne tenons pas compte des positions politiques desdits commerçants.

**Madame HUARD** – Ne sont-ils pas obligés d'être assurés ? Ne doivent-ils pas fournir une attestation ?

**Monsieur le Maire** – Si.

**Madame REMY** – Ils ont une obligation d'assurance responsabilité civile pour la clientèle, mais pas pour leur propre matériel. Nous n'avons pas de contrôle sur ce point, et nous demandons les papiers pour la responsabilité civile et la carte grise, mais certainement pas pour le matériel qui relève de leur propre responsabilité.

Par ailleurs, je tiens à signaler que dans le règlement des marchés, il est précisé qu'ils ne doivent laisser aucun matériel sur les marchés. Il est vrai qu'il est difficile d'appliquer cette consigne pour certains gros matériels, surtout qu'ils viennent toutes les semaines et nous acceptons donc qu'ils laissent les rôtissoires, ou autre matériels lourds à transporter.

Pour répondre à une question qui n'a pas été posée, mais qui est sous-jacente sur la concertation, je vous informe que cette demande a été discutée avec les commerçants lors de leurs assemblées générales, puis discutée en commission et ils ont été informés du choix fait. Ils étaient contents de cette réponse, qu'ils n'espéraient pas, et qu'ils attendaient depuis longtemps. Par ailleurs, il y avait aussi des problèmes de facture, et les montants que nous avons sont théoriques, car tous ne pouvaient pas les fournir. L'indemnisation est acceptable pour eux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## CENTRES SOCIAUX-CULTURELS

### Question n° 37 de l'ordre

#### Adhésion annuelle à la Fédération des Centres Sociaux Culturels d'île de France.

**Monsieur le Maire** - Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## PETITE ENFANCE

### Question n° 38 de l'ordre

#### Approbation des avenants aux conventions d'objectifs entre la Ville de Clamart et les associations PIOUS-PIOUS et COCCINELLES

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## PERSONNEL

### Question n° 39 de l'ordre

#### Création d'un emploi de Chargé de mission : Directeur Jeunesse-Prévention-Animation urbaine.

**Monsieur le Maire** – Il s'agit de remplacer Mme HAROUTIAN. Nous avons trouvé une personne compétente, mais le poste occupé précédemment par Mme HAROUTIAN ne convient pas en termes de statut, de grade et de rémunération et il est donc proposé de créer un poste qui permette de rémunérer cette personne au niveau souhaité, en l'occurrence inférieur à celui dont bénéficiait Mme HAROUTIAN.

**Monsieur BERGER** – Autre question que j'ai posée en commission et à laquelle je n'ai pas reçu de réponse : qu'advient-il du poste précédent ? Est-il fermé ou maintenu ?

**Monsieur le Maire** : Nous allons le supprimer, il n'y a pas de souci, nous n'avons pas besoin de deux directeurs. Comme nous créons un poste pour permettre le recrutement de Mme Laure SKOUTELSKI, nous allons supprimer l'ancien poste.

La délibération est donc : « Il est proposé au conseil municipal la création d'un emploi de chargé de mission Directeur Jeunesse-prévention-animation urbaine et la suppression de la délibération du conseil municipal datant du 23 octobre 2002 portant création d'un poste de Directeur Jeunesse-animation urbaine ».

Nous remercions M. BERGER pour cette remarque constructive et positive, la première en trois ans, cela s'arrose ! Je vous taquine, je plaisante.

La proposition est adoptée à l'unanimité

### Question n° 40 de l'ordre

#### Modification du tableau des effectifs.

**Monsieur le Maire** – Il s'agit d'une délibération classique prise par tous les conseils municipaux. Y a-t-il des questions ? Des oppositions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## DECISIONS DU MAIRE

**Monsieur le Maire** – Vous avez reçu l'ensemble des décisions. Vous savez que vous pouvez les consulter en amont auprès de Mme Nadège AZZAZ pour vérifier et disposer de tous les éléments précis. Avez-vous des questions ?

Merci beaucoup, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 h 45.